

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser - adjoint.es, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Estelle Leyssenne, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Stéphane Lamart et M. Christophe Carlier - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Paule Frachon représentée par M. Olivier Guillotin
M. Mamadou Dramé représenté par Mme Rachida Sadane
Mme Elsa Solvignon représentée par Mme Isabelle Dutronc (sauf point 10)
M. Frédéric Besnier représenté par Mme Marie Leclerc-Bruant
M. Philippe Lecomte représenté par Mme Véronique Vela-Rodriguez
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser
Mme Émilie Legros représentée par Mme Marie Chavanon - Maire
M. Julien Baillergeau représenté par Mme Estelle Leyssenne
M. Richard Doms représenté par M. Christophe Carlier
M. Philippe Vafiadès représenté par Mme Muriel Éthève
Mme Jessie Claude représentée par M. Antoine Madelin
Mme Johana Greco représenté par Mme Cécilia Vala

Étaient absent.es :

M. Kaddour Métir
Mme Elsa Solvignon (point 10 – départ)
M. Jean-Jacques Um
M. Cyril Gallon

Madame Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Monsieur Madelin revient sur sa question posée concernant le marché FC 2024-24 portant sur l'achat et la pose de rideaux avec tissu de protection solaire. Il conteste avoir dit « l'enjeu de la question étant l'isolation thermique, mieux assurée par des rideaux extérieurs que des rideaux intérieurs. ». Il indique avoir plutôt dit que « l'enjeu de la question étant l'isolation thermique, mieux assurée par des rideaux intérieurs que des rideaux extérieurs. ».

Madame la Maire répond qu'une modification sera effectuée.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2024.

Madame la Maire met aux voix sur l'urgence d'un vœu du Conseil municipal pour un rééquilibrage fiscal garantissant la qualité des services publics.

Le Conseil municipal a, à l'unanimité, approuvé l'urgence de ce vœu.

Madame la Maire fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement a créé un déficit public important en diminuant ses recettes par des cadeaux fiscaux au patronat et aux plus riches, et les analystes de la Cour des comptes proposent de diminuer les dépenses et recettes des collectivités locales pour réduire ce déficit. Que penser de cette solution alors que les collectivités locales augmentent leurs compétences, leurs dépenses et leurs missions que l'État n'assume plus ?

On sait tous que les collectivités locales ont des budgets équilibrés et participent au développement économique. Si la Ville de Fresnes arrêta d'investir les millions qu'elle investit chaque année, les répercussions économiques et en termes d'emplois seraient catastrophiques, et les recettes de l'État baisseraient aussi en conséquence. Cela retarderait encore plus la transition écologique.

Si la Ville cessait de financer les aides aux plus démunis, si elle arrêta de financer les postes d'ATSEM dans toutes les classes de maternelles, si elle arrêta de financer son Centre Médical de Santé, si la Ville arrêta de rénover et de reconstruire ses écoles et ses équipements culturels, si elle supprimait les classes de découverte, la vie serait plus difficile pour les Fresnoises et les Fresnois. Les habitants des villes comme Fresnes ont besoin de services publics de qualité.

La Commune de Fresnes, qui prépare son budget comme toutes les autres communes de France, a connu en dix ans des pertes de plusieurs millions d'euros dans ses recettes par les décisions des gouvernements successifs. Les difficultés financières que vont rencontrer les départements, les régions, vont se cumuler aux difficultés causées par les pertes ou diminutions de subventions. Je ne parle pas de la Métropole et du Territoire qui seront aussi impactés.

Après la présentation de ce vœu, j'invite le Conseil municipal à s'exprimer et à voter ce vœu à l'unanimité pour que l'on ne touche pas aux moyens des communes et aux services publics locaux. »

Monsieur Guillotin indique que ce vœu a été établi par l'ensemble des élu.es de la majorité dans un premier temps, et qu'il a ensuite été proposé aux élu.es des groupes d'opposition du Conseil municipal, qui ont fait des remarques et propositions qui ont été prises en compte dans la mesure du possible afin qu'il soit adopté le plus largement possible.

2- Vœu du conseil municipal pour un rééquilibrage fiscal garantissant la qualité des services publics

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Monsieur Carlier remercie la municipalité d'avoir associé les groupes d'opposition du Conseil municipal à l'élaboration de ce vœu, ce qui n'était pas le cas pour l'élaboration des précédents vœux.

Il indique partager certains des motifs avancés, mais pas tous. Ainsi, il estime qu'il aurait été plus utile de limiter ce vœu à la question du financement des collectivités locales et non pas de prendre position sur une réforme de la fiscalité sur les grandes fortunes des entreprises qui réalisent des chiffres d'affaires très importants. Il estime important de rappeler que la suppression de la taxe d'habitation était une erreur car elle prive les communes et les intercommunalités assez largement de leurs moyens fiscaux, et fait disparaître le lien entre le contribuable et le financement des services publics municipaux.

Concernant la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), il indique qu'elle dépend de l'évolution de la croissance démographique des communes. Le versement de la DGF évolue à la hausse pour les communes dont la croissance démographique augmente résiduellement au fil des ans.

Par ailleurs, il soutient que le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 est susceptible d'aller dans le sens d'une hausse de l'impôt sur le revenu, notamment pour les revenus les plus élevés, et vers une hausse de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 1 milliard d'euros. Le PLF semble donc contenir des éléments répondant au moins en partie à la problématique soulevée dans l'exposé des motifs.

Concernant ensuite la rédaction du vœu, il fait part de sa circonspection, en particulier sur l'article 2. Celui-ci appelle à un moratoire sur toute nouvelle réduction des dotations aux collectivités territoriales. Il indique que le mécanisme de précaution, qui constitue un mécanisme de prélèvement sur recettes fiscales, n'affectera pas la Ville d'après les simulations effectuées par Intercommunalités de France, mais seulement entre 400 et 450 collectivités locales. L'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine-Bièvre devrait être touché à hauteur de 3 millions d'euros, le Conseil départemental du Val-de-Marne à hauteur de 30 millions d'euros et la région Île-de-France à hauteur de 80 millions d'euros. À cet égard, il ajoute que le gouvernement s'est engagé à exonérer les collectivités locales les plus défavorisées ou en difficultés financières dans le cadre du PLF pour 2025. Il précise que ce prélèvement de recettes fiscales ne constitue pas baisse de la DGF, qui est simplement reconduite, comme cela a pu être le cas en 2015-2016 sous le gouvernement de Manuel Valls.

Enfin, il relève que l'augmentation du taux de cotisation employeur de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), passant de 31,6% à 35,6% à compter du 1^{er} janvier 2025, n'est pas rappelée dans le vœu alors qu'elle impactera la Ville à hauteur de 300 000 euros. Il ajoute que cette augmentation est due au fait que la CNARCL finance des régimes de retraite structurellement déficitaires.

Madame la Maire répond que si le prélèvement sur recettes prévu dans le PLF pour 2025 n'impacte pas Fresnes directement, cette mesure va nécessairement affecter la Ville car elle est liée financièrement à l'EPT du Grand-Orly Seine Bièvre et à la Métropole du Grand Paris (MGP). Elle rappelle que de nombreux financements transitent par l'EPT et par la MGP. Elle ajoute qu'un certain nombre de subventions de l'État relatifs aux projets d'investissement, comme le Fonds vert, vont diminuer.

Monsieur Madelin rappelle le rôle central des collectivités locales en France, qu'il s'agisse des établissements scolaires, du soutien aux plus démunis, de la réinsertion professionnelle des jeunes, ou encore du logement, des routes, des équipements sportifs et culturels et d'une grande part de l'action écologique du pays.

Ainsi le PLF présenté, qui prévoit une baisse des financements des collectivités territoriales, revêt un enjeu majeur et d'autant plus qu'il fait suite à des précédentes baisses (suppression de la taxe d'habitation, diminution de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises [CVAE] et de la DGF). Une nouvelle baisse serait ainsi une grande fragilisation pour les communes. Il rappelle l'impact des hausses des prix de l'énergie sur les régions qui sont des autorités régulatrices de transport, et sur les départements par la baisse des droits de mutation.

Il rappelle que cette situation impacte les services publics locaux et que ce vœu doit les défendre. Il ajoute que l'État creuse ses propres déficits d'année en année, mais qu'il demande des efforts aux collectivités locales alors que celles-ci ont une gestion financière beaucoup plus saine. Il revient sur le Fonds vert, qui a été amputé de 60%, alors qu'il s'agit d'un outil essentiel de la politique de transition. Il souhaite que ce vœu soit celui de la solidarité des élus locaux entre eux et qu'il n'aille pas au-delà.

En effet, il ne devrait pas exprimer une forme d'ingérence des collectivités locales dans la gestion des finances publiques par l'État car la réciprocité serait mal tolérée par les collectivités locales. Il ajoute que ce vœu ne devrait pas aller au-delà de ce qui est déjà prévu pour l'imposition des grandes fortunes et des grandes entreprises. Il évoque le vœu du Conseil départemental qui demande au Gouvernement la possibilité de fixer le taux d'imposition.

Ainsi, il propose que sa rédaction soit modifiée pour qu'elle exprime la nécessité d'une solidarité entre les élus locaux face à cette situation et qu'elle exprime également une revendication des collectivités locales pour obtenir plus de responsabilités en termes de fiscalité. Il annonce que dans le cas contraire, il s'abstiendra de voter ce vœu.

Madame la Maire répond que le déficit public de l'État a débuté en 2011 avec la consécration des premiers cadeaux fiscaux sous la présidence de Nicolas Sarkozy, et que la dégradation continue du déficit public est liée à d'autres cadeaux fiscaux. Ainsi ce vœu dresse un constat sur la situation financière des collectivités locales et n'a pas pour objet pas de dire à l'État la façon dont il devrait gérer les finances publiques.

Madame Ethève soutient que la compréhension de ce vœu est rendue difficile par sa rédaction large, généraliste, peu concrète et parfois confuse. Néanmoins, elle exprime son accord avec certains de ses éléments tels que la nécessité de taxer certains profits.

En revanche, elle estime que la gestion des finances des collectivités locales n'est pas exempte de critiques. À cet égard elle relève que la Ville n'accorde pas un droit de regard suffisant sur les subventions qu'elle verse aux associations. Elle relève également que la notion de « services publics de qualité » exprimée dans le vœu est imprécise.

Enfin, elle soutient que le vœu aurait dû employer le terme de « classe moyenne » plutôt que celui de « petite classe moyenne », et que le vœu est insuffisamment précis sur la distinction entre les « riches » et les « pauvres ». À cet égard elle estime que la totalité des propriétaires sur le territoire de la Ville, affectés par la hausse de la taxe foncière, ne peuvent être considérés comme « riches ». Elle affirme qu'elle votera contre ce vœu. Elle aurait souhaité que l'impact sur la Ville des déclarations du Premier ministre soit précisé.

Madame la Maire répond que la formulation généraliste de ce vœu est justifiée par le fait que le PLF pour 2025 va affecter l'ensemble des collectivités locales et remettre en cause leurs services publics.

Monsieur Oberhauser indique que le vœu est établi sur des éléments objectifs notamment concernant l'impact des cadeaux fiscaux octroyés depuis la décennie 2010 sur les finances des collectivités locales. À cet égard, il indique que le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a créé un nombre insuffisant d'emplois, n'excédant pas 100 000. Il ajoute que la non divulgation du rapport d'évaluation du CICE votée à la grande majorité par son comité de suivi et d'évaluation implique que les résultats du CICE en matière d'emploi ne sont pas élogieux.

En outre, il relève que le CICE affecte l'équilibre des comptes publics en raison de son coût financier d'environ 20 milliards d'euros par an établis sous forme d'exonérations de cotisations patronales. Ces exonérations rendent nécessaires de compenser le manque à gagner correspondant pour la Sécurité sociale. Il ajoute que cela se traduit notamment par la réduction du nombre de médicaments remboursés ou encore par la réduction des Affections Longues Durées (ALD).

Concernant l'impact sur les collectivités locales, il rappelle que, depuis 2023, a été décidé un moratoire sur la CVAE, qui signifie une diminution des recettes de la MGP et, donc, une baisse du financement des politiques publiques par celle-ci, ou une augmentation de l'attribution de compensation ou de la dotation d'équilibre. À cette occasion, il soutient l'hypothèse selon laquelle le fait d'abaisser progressivement les moyens financiers des communes aurait pour but final de supprimer cet échelon territorial jugé trop proche de ses habitants et qui constitue à ce titre le socle de la démocratie, dans une société où l'individu ne serait considéré plus que comme un agent économique. Il ajoute que les coupes budgétaires auront pour conséquence de faire disparaître la DGF.

Sur la complexité de la rédaction du vœu, il répond qu'expliquer brièvement les mécanismes financiers aboutissant au déséquilibre financier des collectivités locales est un exercice peu évident. À cet égard, il soutient que les solutions proposées dans le vœu sont conformes à l'objectif de rééquilibrage des finances locales et à celui de justice fiscale.

Sur l'ingérence dans la gestion financière de l'État, Monsieur Aubry répond que les collectivités locales ont un droit de regard sur les choix budgétaires de l'État car elles ont des conséquences financières significatives sur le budget des collectivités locales. Il ajoute que cela est d'autant plus vrai que les collectivités locales pallient les carences de l'État en matière de services publics, notamment en recrutant du personnel supplémentaire dans la police municipale et les services sociaux et médico-sociaux.

Sur la notion de « service public de qualité », Monsieur Aubry répond que le Centre Municipal de Santé (CMS) est un exemple de service public de qualité. Il ajoute que le subventionnement des associations locales est un outil majeur de lutte contre la précarité et que les services publics municipaux et départementaux sont en première ligne face à la précarité.

Monsieur Madelin répond que les impôts évoqués portent sur les dépenses de l'État, tandis que le vœu proposé comporte des propositions sur ses recettes, ce qui n'est pas du ressort des élu.es locaux.ales. Revenant sur le CICE, il indique qu'il ne bénéficie pas uniquement aux grandes entreprises, qui sont les seules mentionnées dans le vœu.

En outre, il regrette l'approche partisane de Madame la Maire qui ne cite que la présidence de Nicolas Sarkozy pour expliquer l'abaissement des moyens fiscaux des collectivités locales. À cet égard il indique, d'une part, que la très forte baisse de la DGF en 2014-2015 s'est déroulée sous la présidence de François Hollande, et que d'autre part, la suppression de la taxe d'habitation a été décidée sous la présidence d'Emmanuel Macron. Par conséquent, il soutient que la politique de diminution des recettes des collectivités locales est indépendante de la couleur politique du Gouvernement.

Sur la perspective d'une hausse de l'imposition des grandes fortunes et des grandes entreprises exprimée par le Gouvernement, Monsieur Guillotin répond qu'elle n'est pas encore clairement établie, qu'il s'agisse de son ampleur et de sa temporalité. À cet égard, il soutient que cette hausse doit se poursuivre sur plusieurs années si l'objectif est de rééquilibrer les comptes publics.

Il ajoute que l'État a dû effectuer un transfert de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en raison de l'accroissement de la dette sociale causée par le CICE.

En outre, il répond à Madame Ethève que la « petite classe moyenne » désigne les individus dont le niveau de revenu par mois se situe à un seuil de 1500 euros et qui se trouvent dans une situation de risque de décrochage.

Sur l'ingérence des collectivités locales dans la gestion financière de l'État, il répond qu'il est légitime pour les élu.es locaux.ales, en leur qualité de représentant.es de la population locale, de signifier leur désaccord avec les choix budgétaires de l'État et de proposer des solutions alternatives. À cet égard, il soulève que refuser de s'exprimer sur les choix budgétaires de l'État constitue également une forme d'ingérence puisque cela signifierait que les collectivités locales valideraient implicitement les politiques budgétaires de l'État. Toutefois, il précise que les collectivités locales n'ont pas de pouvoirs de contrainte importants sur l'État.

Monsieur Carlier relève que le CICE ne figure pas dans l'exposé des motifs du projet de vœu. Il rappelle sa position, qui est de limiter ce vœu aux questions de financement des services publics locaux, sans traiter de problématiques nationales ou macroéconomiques.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillegerau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) M. Richard Domsps (représenté) – **et 5 abstentions** – Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, émis le vœu suivant :

- Appelle le gouvernement à *rétablir une fiscalité sur les grandes fortunes et les très grandes entreprises (ISF, Flat-Tax, etc.), qui a été supprimée ou allégée au cours des dernières années*, afin de rééquilibrer les finances publiques sans compromettre les ressources des collectivités territoriales. Sans porter atteinte à l'autonomie des collectivités inscrites dans la loi (libre administration, inscrite dans la constitution) décision n° 2000-442 du 28/12/2000 ;
- Demande un moratoire sur toute nouvelle réduction des dotations aux collectivités territoriales et appelle à la compensation intégrale des pertes de recettes dues aux réformes fiscales récentes, afin de permettre aux collectivités de continuer à assurer des services publics de qualité ;
- Alerte sur les conséquences néfastes d'une politique de réduction des dépenses publiques du gouvernement qui cible prioritairement les collectivités territoriales, avec des effets délétères pour les services publics locaux et pour l'économie, notamment en termes d'investissement et de soutien à l'activité locale.

3- Exercice 2024 - Décision Modificative n° 1

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier indique qu'il s'agit d'une décision modificative technique et d'ampleur limitée. Mais il regrette la réduction des crédits affectés à l'investissement pour environ 570 000 euros, dont 300 000 euros portent sur l'abandon du projet d'aménagement à 20 rue Maurice Ténine qui aurait permis de traiter l'immeuble désaffecté à l'entrée du parc du Sophora.

Par ailleurs, il relève que les charges de personnel pour 2024 sont maintenues à 28 millions d'euros, ce qui signifie que le taux de réalisation de ces dépenses pour l'exercice 2024 serait amélioré par rapport aux exercices 2022 et 2023. À cet égard, il rappelle ce taux de réalisation avait baissé de 3 points entre 2022 et 2023 en passant de 95% à 92%, ce qui représentait une sous-réalisation d'environ 2 millions d'euros au titre du compte administratif de 2023.

En outre, il évoque, dans les compléments de dépenses de fonctionnement, la conclusion du marché de services avec l'agence Grand Public à hauteur de 78 000 euros Toutes Taxes Comprises (TTC) dans le cadre du projet de consultation citoyenne qu'il estime inutile au regard du contexte financier de la Ville.

Il fait également part d'une remarque de forme concernant l'autorisation de programme pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux-Blanc-Bouleaux, pour lesquels ne sont présentés que les dépenses et non les recettes. Si l'indication des recettes est facultative, il juge utile, pour la bonne information du Conseil municipal, d'avoir des prévisions de recettes (emprunts et subventions) afin que la présentation soit équilibrée entre dépenses et recettes.

Il annonce enfin qu'il votera contre ce projet de décision budgétaire modificative.

Madame la Maire répond que les crédits d'investissement, en dehors de ceux affectés au projet d'aménagement à 20 rue Maurice Ténine, seront réinscrits pour l'exercice 2025. Elle ajoute que ce report est dû à des retards dans le lancement des projets correspondants.

Concernant le projet d'aménagement à 20 rue Maurice Ténine, elle répond que le coût de la démolition est estimé à hauteur de 250 000 euros et que des réflexions sont toujours en cours afin de trouver des solutions de financement. Elle souligne par ailleurs que la Ville souhaite mener en priorité des projets jugés plus urgents que celui-ci. Si ce projet est intéressant pour le centre-ville et son animation, il doit encore être travaillé.

Sur les charges de personnel, elle répond que la Ville a recruté un grand nombre d'agents municipaux au titre de l'année 2024 afin de combler le manque de 80 postes en 2023. Elle ajoute qu'une reprise anticipée au budget de l'exercice 2025 sera envisagée s'il est constaté une différence entre ce qui est prévu et réalisé en la matière.

Au sujet de la consultation citoyenne, elle répond que c'est une question très importante et nécessaire qui participe de la définition de l'avenir de la Ville. Elle ajoute que près de 750 personnes y ont déjà participé et que les retours sont positifs. Les personnes qui y participent ne s'expriment d'ordinaire pas.

Enfin, elle indique que la Ville ne pourra préciser le montant des subventions obtenues pour le projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs-Bouleau qu'à compter du budget de l'exercice 2025 car elle ne dispose pas encore de tous les éléments à ce sujet. À cet égard, elle annonce que la Ville a pu obtenir 980 000 euros de subventions au titre du Fonds vert.

Monsieur Madelin fait la déclaration suivante :

« Je tiens à réagir à ce que vous appelez une consultation, pour un coût de 78 000 euros si l'on inclut les taxes.

Un an et demi avant les dernières élections municipales, Madame la Maire, vous aviez déjà utilisé notre argent à tous, déjà pensé une telle grande campagne de communication. Elle visait à donner aux Fresnois.es l'image d'une majorité à l'écoute. Malheureusement cette écoute était déjà très sélective. Loin de l'écoute de tous les Fresnois.es qui devrait être le propre d'un maire. Ainsi, lors des réunions, des Fresnois.es qui avaient été victimes d'insécurité en avaient témoigné et avaient appelé votre municipalité à l'aide et à l'action.

Pourtant, parmi les 61 actions prévues à la suite de cette campagne de communication, pas une pour notre sécurité, et bien peu de ces 61 actions mises en place. Malgré cela, Madame la Maire, vous osez relancer aujourd'hui cette même campagne de communication, toujours avec notre argent à tous, et toujours à un an et demi des prochaines élections municipales.

Aux premières réunions les Fresnois.es présents ont témoigné de choses positives, mais aussi du manque d'activités économiques et d'animation, de la mauvaise qualité des bâtiments et du mobilier urbain vieillissant. C'est l'exemple de l'immeuble désaffecté à l'entrée de la promenade du Sophora, du manque d'éclairage et de la saleté, de l'omniprésence de rats, de la coupure Nord - Sud de notre Ville, de l'insécurité, de l'absence de réponses de vous, Madame la Maire, à leurs demandes.

Nous sommes nombreux ici, majorité ou opposition, à bien connaître et de longue date, malheureusement, tous ces problèmes. C'est ce qui rend cette campagne de communication à la fois inutile et aussi malheureusement coûteuse pour les Fresnois.es. Avec leur confiance en 2026, nous écouterons tous les Fresnois.es, et nos réunions tous les 6 mois, pas seulement avant les élections municipales, seront aussi l'occasion de leur présenter le bilan de nos actions concrètes.

Je vous remercie. »

Madame Ethève fait la déclaration suivante au nom de Monsieur Doms :

« Ce marché est prétendument destiné à percevoir les attentes des citoyen.nes, or Madame la Maire vous êtes élue depuis 30 ans. Vous avez été adjointe de Jean-Jacques Bridey pendant 16 ans et vous êtes maire depuis 7 ans. Peut-on raisonnablement penser que dans tout cet intervalle de temps, vous n'avez toujours pas appris ce que souhaitent les Fresnoises et les Fresnois ?

Par ailleurs, votre slogan de campagne était " Plus juste, plus proche, plus verte ". Comment, étant « plus proche », peut-on arriver à la conclusion qu'au bout de 7 ans de mandat vous ne connaissez toujours pas les attentes des Fresnoises et Fresnois.

Enfin, comment peut-on se préoccuper de cette question au bout de près de 4 ans et demi de mandat ? Pensez-vous réaliser sur un an et demi ce que vous n'avez pas réalisé jusqu'à présent ? Ce n'est bien évidemment pas le cas.

Le marché a pour objet : " Mission de conseil stratégique et opérationnelle d'accompagnement et d'animation d'une consultation citoyenne portant sur les attentes et la vision que les habitant.es ont de la Ville de Fresnes demain et ce dans un contexte de déficit démocratique supposé envers les institutions ". Oublions le sabir technocratique du " contexte de déficit démocratique supposé envers les institutions ", ce qui ne veut rien dire mais permet de mêler les concepts à la mode pour noyer le poisson. Et nous voyons rapidement qu'il s'agit d'engager un vaste battage médiatique dans toute la Ville dans la perspective d'une future campagne électorale.

Et ne prétendez pas que cette prétendue étude sera à la disposition de tout le monde, parce que son vrai objet n'est pas de savoir ce que veulent les Fresnoises et les Fresnois, mais de vous montrer, vous et votre équipe. Car je doute fort que les élu.es d'opposition seront autant mis en valeur que vous-même.

Pour résumer, vous entamez votre campagne électorale avec l'argent des Fresnoises et des Fresnois puisque ces 78 000 euros seront pris sur le budget communal, en plus des salaires des personnels impliqués dans cette étude sans objet, puisque lancés moins de deux ans avant le terme de votre mandat.

Laissez la prochaine équipe faire ce que vous n'avez pas su faire et rendez dans vos comptes de campagne l'argent des contribuables Fresnois.es indûment utilisé au bénéfice de votre prochaine campagne. »

Madame Ethève regrette les conditions d'intervention du prestataire, qui a pu se montrer intrusif. À cet égard, elle indique que des adhérent.es d'associations sportives ont été contraint.es de s'interrompre pendant leur séance de sport afin de répondre aux questions sans pouvoir récupérer le temps perdu dans la pratique de leur activité. Elle ajoute qu'une consultation d'élèves du collège Charcot a été organisée pendant les heures d'un cours de français.

Madame la Maire répond que de nombreuses personnes qui ont participé à ces réunions se sont montrées heureuses et fières de pouvoir s'exprimer. Elle ajoute que les questions posées lors de l'enquête étaient simples telles que « Comment vous vous sentez à Fresnes ? », « Où va Fresnes ? » « Quels conseils vous pourriez donner aux élu.es ? ». En outre, elle précise que lors des réunions, les participant.es étaient questionné.es sur la façon dont ils/elles se projettent à Fresnes et sur leur façon d'y vivre. Elle souligne ainsi que cette consultation citoyenne est une occasion particulière pour les habitant.es afin de donner leur avis sur la Ville dans sa globalité, et donc de dépasser leurs problématiques personnelles au sujet desquelles ils/elles peuvent solliciter les élu.es.

Elle rappelle que les réunions sont ouvertes à tous, de même que le film, si bien que tout le monde peut s'emparer des réflexions, des conseils et remarques exprimées.

Monsieur Madelin répond que les conseils de quartier constituent déjà l'occasion pour les habitant.es de donner des conseils aux élu.es municipaux.ales. Il ajoute que les réunions plénières des conseils de quartier permettent également aux habitant.es de donner leur avis sur la Ville. À cet égard, il soutient que l'organisation d'une consultation citoyenne alors que les conseils de quartier sont déjà existants est un signe de mépris à leur égard. En outre, il indique que le recours à la consultation citoyenne vient s'ajouter aux dépenses de fonctionnement déjà générés par les conseils de quartier. Il ajoute que les questions qui ont été soulevées sont déjà bien connues, si bien que ces dépenses nouvelles ne paraissent ni utiles ni nécessaires.

Madame la Maire répond que les Fresnois.es souhaitent qu'on les sollicite directement afin qu'ils puissent les exprimer directement. Elle ajoute à cet égard que les habitant.es ne sont pas tous/toutes disponibles pour assister aux conseils de quartier, et qu'ainsi, la consultation citoyenne est un moyen de les entendre sur des sujets qui sont par ailleurs plus vastes que ceux abordés en conseils de quartier. Les participant.es ne viennent ni en conseil de quartier ni aux réunions publiques. C'est donc une autre démarche, qui s'adresse aux personnes qui ne participent pas à ces instances, et qui n'aborde pas les mêmes sujets.

Monsieur Souillac ajoute que les réunions organisées dans le cadre de la consultation citoyenne réunissent des profils divers et variés d'habitant.es, contrairement aux conseils de quartiers qui n'attirent souvent qu'un segment de la population fresnoise, parfois en raison de la nature très technique des sujets qui y sont abordés. Il ajoute que ces réunions ont été l'occasion d'un brassage populaire

Madame Vala rapporte que des participants.es aux réunions organisées dans le cadre de la consultation citoyenne ont pu faire la publicité des conseils de quartier.

Madame Ethève demande ce que la municipalité a mis en œuvre concrètement à la suite de la précédente consultation citoyenne organisée en 2018.

Madame la Maire répond que 180 propositions ont été travaillées avec les habitant.es dans le cadre de la consultation citoyenne réalisée en 2018 et que la Ville en a tiré 41 engagements dont un grand nombre ont été réalisées. Elle ajoute que la démarche est différente et qu'au terme des 4 réunions publiques prévues dans le cadre de la consultation citoyenne actuelle, des ateliers seront organisés afin que des thématiques soient dégagées.

Monsieur Madelin répond qu'il est d'accord avec la nécessité de consulter directement les habitant.es sur des thématiques globales mais il soutient que ces dernières devraient pouvoir être consultées tout au long du mandat de Madame la Maire. Il ajoute que les conseils de quartiers organisant régulièrement des réunions en interquartiers, auraient pu réaliser le même travail tout au long du mandat.

Madame Sadane relève que les ordres du jour des réunions des conseils de quartier n'ont jamais posé les questions soulevées dans le cadre de la consultation citoyenne, laquelle est complémentaire aux conseils de quartiers.

Monsieur Guillotin indique que le programme de la liste « Fresnes plus juste, plus proche, plus verte » menée par Madame la Maire dans le cadre des élections municipales de 2020, se fondait notamment sur les résultats de la consultation citoyenne organisée en 2018.

Enfin, il indique qu'il est envisagé d'inclure le projet de travaux d'aménagement à 20 rue Maurice Ténine dans le cadre du programme « Centre Villes-Vivants » de la MGP dont la Ville est lauréate.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **et 6 voix contre** M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, approuvé la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions Nouvelles	Vote
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	1 952 624,63	-126 000,00	-126 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	883 325,83		0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 929 494,40	-439 300,00	-439 300,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	812 549,10		0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-		0,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 228 000,00	-90 000,00	-90 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 200,00		0,00
020	DEPENSES IMPREVUES			0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100,00	5 750,00	5 750,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	351 050,00	351 050,00
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	212 928,19		0,00
	TOTAL	14 232 222,15	-298 500,00	-298 500,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions Nouvelles	Vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 594 633,03	-48 600,00	-48 600,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 700 000,00	-600 000,00	-600 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	770 000,00	-470 000,00	-470 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 716 857,72		0,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	3 000,00		0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	186 571,40	351 050,00	351 050,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 536 000,00	118 000,00	118 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 525 160,00		0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	351 050,00	351 050,00
	TOTAL	14 232 222,15	-298 500,00	-298 500,00

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions Nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 500 000,00	305 500,00	305 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	28 289 105,00	0,00	0,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	200 000,00	-94 000,00	-94 000,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	10 567 055,00	-212 650,00	-212 650,00
66	CHARGES FINANCIERES	510 800,00	0,00	0,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	25 001,68	4 000,00	4 000,00
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	69 900,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 536 000,00	118 000,00	118 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 525 160,00		0,00
	TOTAL	53 223 021,68	120 850,00	120 850,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions Nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	370 000,00	60 000,00	60 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV.	3 514 000,00	-52 000,00	-52 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	9 794 000,00	31 000,00	31 000,00
731	FISCALITE LOCALE	28 084 500,00	-117 400,00	-117 400,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 969 000,00	121 700,00	121 700,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	649 420,00	71 800,00	71 800,00
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00	0,00	0,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	200,00	0,00	0,00
78	REPRISES PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES			0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100,00	5 750,00	5 750,00
002	RESULTAT REPORTE	3 839 601,68	0,00	0,00
	TOTAL	53 223 021,68	120 850,00	120 850,00

4- Budget - Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2023

Madame la Maire indique que le Conseil municipal peut décider de reporter à la prochaine séance la délibération relative au fonds de compensation des charges territorial définitif de l'année 2023 dans la mesure où la note de synthèse relative à cette délibération n'a pas été transmise avec les convocations.

Monsieur Madelin répond qu'en restant présents, les groupes d'opposition ont implicitement répondu à cette question puisque sans leur présence, le quorum n'aurait pas été réuni pour que la séance puisse se tenir, ce qui aurait entravé l'action des services municipaux. Aussi, en responsabilité, il indique accepter que le vote se tienne pour cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **et 6 abstentions** M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, approuvé le montant définitif 2023 de 6 423 497 euros du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), se décomposant comme suit :

- Produit fiscal 2015 actualisé : 3 998 310 € ;
- Part DCPS (dotation de compensation part salaire) : 2 309 968 € ;
- Minoration au titre des restitutions de compétences (nuisances sonores) : - 614 € ;
- Abondement voirie : 44 131 € ;
- Participation des communes aux dépenses 2023 du PLUi : 14 084 € ;
- Besoin de financement de la compétence plan local d'urbanisme : 32 627 € (32 627 € pour la part forfaitaire et 0 € de FCCT pour la part au réel) ;
- Besoin de financement de la compétence développement économique : 24 991 € (24 991 € part forfaitaire et 0 € part au réel).

5- Exercice 2024 - Produits irrécouvrables - Demandes d'admissions en non-valeurs

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier constate l'évolution positive du montant des admissions en non-valeurs pour l'année 2024 par rapport à celui des années 2022 et 2023. Il ajoute cependant que le principe de prudence budgétaire nécessite de provisionner davantage au budget primitif afin de réduire le risque de trésorerie au regard des impayés de recettes.

Il demande si les impayés de recettes des exercices budgétaires antérieurs à 2012 sont totalement soldés.

Madame la Maire répond que le montant global des impayés de recettes de la Ville antérieurs à l'année 2012 est de 146 000 euros. Elle ajoute que ces impayés de recette résultent de contentieux de la Ville avec des collectivités publiques et des redevables.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, approuvé l'admission en non-valeurs de créances pour le montant total de 31 151,14 euros qui représentent des recouvrements dus par divers créanciers, répartis ainsi qu'il suit :

- Exercice 2012	554,92 €
- Exercice 2013	105,30 €
- Exercice 2014	1 019,51 €
- Exercice 2015	645,72 €
- Exercice 2016	3 864,88 €
- Exercice 2017	9 205,41 €
- Exercice 2018	7 031,75 €
- Exercice 2019	7 946,79 €
- Exercice 2022	13,72 €
- Exercice 2023	763,14 €

6- Exercice 2024 - Restes à recouvrer - Créances éteintes

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, décidé de mandater des créances de trois redevables qui ne peuvent être recouvrées, relatives aux exercices 2013 à 2023, en raison de décisions juridiques extérieures définitives, qui s'élèvent à un montant total de 3 656,59 euros, répartis de la manière suivante :

- Exercice 2013	543,85 €
- Exercice 2014	513,03 €
- Exercice 2015	323,85 €
- Exercice 2016	251 €
- Exercice 2017	778,19 €
- Exercice 2018	655,28 €
- Exercice 2019	142,16 €
- Exercice 2020	339,23 €
- Exercice 2023	110 €

7- Approbation de la convention entre la Ville de Fresnes et la S.A.S Imagerie en coupe 94 de la Bièvre relative à la prise en charge des patients du Centre municipal de santé

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte Tironneau, rapporteure,

Monsieur Madelin revient sur la proposition qu'il avait formulé précédemment en vue de permettre qu'une partie des rendez-vous au CMS puissent être proposés sur la plateforme Doctolib. Il ajoute que cela facilitera l'accès au CMS pour un certain nombre de personnes et rappelle qu'il souhaite que des modalités classiques de prise de rendez-vous soient conservées.

Monsieur Oberhauser répond que le CMS projette de recourir à la plateforme Maïia afin de prendre des rendez-vous en ligne. Il ajoute que la plateforme Doctolib est devenue payante au terme de la période de crise sanitaire et qu'y recourir représenterait un coût de 25 000 euros pour la Ville.

Madame la Maire indique que le CMS conservera également des modalités classiques de prise de rendez-vous afin de ne pas compromettre l'accès au CMS aux publics affectés par la fracture numérique dont les personnes âgées. Elle ajoute que la possibilité offerte par la plateforme Doctolib peut avoir pour effet de multiplier les rendez-vous non honorés par les patient.es.

Madame Gautier-Tironneau indique que la Ville a conclu une convention avec le SAMU qui permet au CMS de bénéficier de certains créneaux horaires pour les appels d'urgence. Elle ajoute que si ces créneaux horaires ne sont pas occupés par des appels d'urgence, le CMS les utilise pour permettre aux patients de prendre rendez-vous.

Monsieur Madelin demande l'état d'avancement du déploiement de la plateforme Maïia pour le CMS.

Monsieur Oberhauser répond que la plateforme Maïia est en cours de déploiement pour le CMS et devrait être opérationnelle très prochainement, et ne concernera pas tous les créneaux afin que les personnes les plus vulnérables puissent continuer à prendre rendez-vous.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, approuvé la convention entre le CMS et la SAS Imagerie en coupes 94 de la Bièvre relative à la prise en charge des patients du CMS.

8- Fusion des écoles élémentaires Louis Pasteur et Emile Roux à la rentrée scolaire 2025/2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Monsieur Madelin indique que cette fusion des écoles Louis Pasteur et Emile Roux permettra aux élèves qui étaient ensemble en classes de maternelle de le rester en classes de primaire. Il note qu'elle aura aussi pour effet de réduire les écarts de niveaux, ainsi qu'un lissage des effectifs par classe. Cependant, il annonce qu'il s'abstiendra de voter cette fusion. Il ajoute que cette fusion augmentera la taille de l'école élémentaire, la rendant moins abordable pour les élèves.

En outre, il souhaite que les élèves, parents d'élèves, et le personnel éducatif et d'encadrement puissent être associés aux choix de la dénomination de la nouvelle école.

Madame Sadane répond que cette question a été abordée lors du conseil des maîtres et que la Ville a proposé d'acter dans un premier temps la fusion des écoles Louis Pasteur et Emile Roux. Puis, dans un second temps, la Ville souhaite associer l'ensemble de la communauté éducative (enfants, enseignants, parents d'élèves, élus, agents municipaux) pour le choix de la nouvelle appellation.

Madame la Maire ajoute qu'un nom de femme sera proposé car sur les six écoles de la Ville, seule l'une d'entre elles est désignée par le nom d'une femme.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **et 6 abstentions** M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, approuvé la fusion des écoles élémentaires Louis Pasteur et Emile Roux pour la rentrée de septembre 2025.

9- Approbation de la convention fixant les nouvelles modalités de gestion en flux du contingent de réservation de logements sociaux de la Ville de Fresnes auprès du bailleur Toit et Joie

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, approuvé la convention fixant les nouvelles modalités de gestion en flux du contingent de réservation de logements sociaux de la ville de Fresnes auprès du bailleur Toit et Joie.

10- Approbation de la convention pour la mise à disposition de logements réservés par la commune de Fresnes auprès de ADOMA groupe CDC Habitat à destination du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Val-de-Bièvre (CLLAJ) en partenariat avec la mission locale Bièvre Val-De-Marne

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, approuvé la convention pour la mise à disposition de logements réservés par la commune de Fresnes auprès de ADOMA groupe CDC Habitat à destination du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Val-de-Bièvre (CLLAJ) en partenariat avec la Mission Locale Bièvre Val-de-Marne ci-jointe.

Madame Solvignon (représentée) reprend part aux votes suivants (fin du débat).

11- Approbation de la convention pour la mise à disposition de logements réservés par la commune de Fresnes auprès de l'Association de Résidences pour Etudiants et Jeunes (ARPEJ) à destination du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Val-de-Bièvre (CLLAJ) en partenariat avec la mission locale Bièvre Val-De-Marne

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, la convention pour la mise à disposition de logements réservés par la commune de Fresnes auprès de l'Association de Résidences pour Etudiants et Jeunes (ARPEJ) à destination du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Val-de-Bièvre (CLLAJ) en partenariat avec la Mission Locale Bièvre Val-de-Marne.

12- Approbation de la convention fixant les modalités de gestion des déchets de produits de tabac entre la Ville de Fresnes et l'éco-organisme ALCOME

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Josselin Aubry, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la signature de la convention ci-annexée avec ALCOME pour la durée de l'agrément de celle-ci, et relative à la filière à responsabilité élargie des producteurs de produits de tabac.

13- Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Fresnes et CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Josselin Aubry, rapporteur,

Monsieur Madelin indique que CITEO est un éco-organisme controversé auprès d'un certain nombre d'élu.es et de syndicats de collecte et de traitement de déchets. À cet égard il invite la Ville à s'orienter vers un autre partenaire potentiel tel que le Syndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), si CITEO ne donne pas pleinement satisfaction. Il ajoute que le SYCTOM contractualise directement pour les communes avec les éco-organismes, ce qui permet d'éviter des frais de gestion et des frais administratifs.

Par ailleurs, il indique que la présence fréquente de déchets abandonnés dans le secteur de la Cerisaie nord s'explique en grande partie par l'absence de vidéoprotection, alors que cela permettrait de mener des actions préventives. À ce sujet, il regrette qu'il n'y ait pas eu l'installation de nouveaux systèmes de vidéoprotection depuis 2016-2017. À cet égard il invite la Ville à se saisir du Financement des Politiques de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour financer l'installation de systèmes de vidéoprotection, puisque des demandes ont été formulées par des habitant.es pour le quartier de l'avenue de Saint-Exupéry, la résidence des Tilleuls, et l'îlot commercial contigüe à la Peupleraie. Cela permettrait de trouver des solutions aux problèmes de propreté urbaine, mais aussi plus généralement, de vandalisme et de délinquance.

Monsieur Aubry répond que CITEO est l'éco-organisme accrédité par l'État sur la gestion des déchets diffus abandonnés, ce qui est une problématique différente de celle des dépôts sauvages. Il ajoute qu'en application de la loi AGECE du 10 février 2020, CITEO devra reverser à la Ville les recettes des collectes qu'elle effectue auprès des producteurs de déchets ménagers, soit entre 80 et 90 000 euros. Il ajoute que ces sommes pourront varier selon le nombre d'habitant.es de la Ville.

Par ailleurs, il indique que la Ville étudie les solutions possibles pour la lutte contre les dépôts sauvages, dont celle du recours à des caméras mobiles dotées d'intelligence artificielle, mais qu'il est nécessaire de s'assurer de l'efficacité de ce système. Il indique à cet égard que l'évolution récente de la législation en matière de lutte contre les dépôts sauvages, donnant plus de pouvoir aux maires, a permis à la Ville d'avancer davantage dans son projet de lutte contre les dépôts sauvages. Il ajoute que, sur le plan pénal, des plaintes ont été déposées, mais qu'elles ont été classées sans suite.

Enfin, il indique que la Ville va faire usage d'amendes administratives contre les auteurs de jets de mégots sur l'espace public dans le cadre du code de l'environnement et de la convention conclue avec ALCOME.

Monsieur Madelin répond que les mesures coercitives mises en place par la Ville dans la lutte contre les dépôts sauvages n'ont pas réellement produit d'effets. Il soutient que la politique de la Ville en la matière manque d'équilibre entre le volet préventif, curatif, et le volet répressif.

Enfin, il note que ce dispositif illustre le fait qu'il n'est pas nécessaire d'imposer exclusivement les grandes entreprises puisque ce type d'action est financé par les entreprises responsables de pollution qui ne sont pas nécessairement des grandes entreprises.

Monsieur Aubry répond que la Ville a fait assermenter des agents municipaux de catégorie C pour verbaliser les auteurs de dépôts sauvages mais que suite à une décision de la préfecture du Val-de-Marne, il a été rendu nécessaire de procéder à de nouvelles assermentations ne concernant que des agents de catégorie B. Il rappelle que la plupart des signalements de dépôts sauvages effectués par la Ville auprès du procureur de la République ont été classés sans suite.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention de partenariat entre la Ville de Fresnes et Citeo pour la lutte contre les déchets abandonnés.

14- Avis du Conseil Municipal sur l'approbation du bilan de la concertation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Madame Ethève demande des précisions sur les caractéristiques du projet d'espace vert figurant dans le plan de masse de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Cerisaie Sud, car elle relève que les espaces verts sont susceptibles de générer des problèmes de tranquillité publique jusqu'à tard dans la nuit, en particulier en période estivale. Elle invite ainsi à prendre en compte cette problématique.

Madame Leclerc-Bruant répond que le projet d'espace vert est inscrit au plan de masse, mais que sa configuration exacte n'est pas encore actée. Elle ajoute que le souhait de la Ville est d'associer les riverain.es à ce projet, qui sont très désireux.euses d'avoir un espace vert, et que cela pourrait favoriser le vivre-ensemble.

Monsieur Aubry indique que les problématiques de tranquillité publique liées aux espaces verts sont abordées lors des rencontres organisées dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité. Il ajoute que cet espace vert peut être un élément de pacification du quartier.

Madame Leclerc-Bruant indique qu'il est envisagé une implantation de locaux pour accueillir les poubelles dans les futurs bâtiments qui seront construits dans le quartier résidentiel de la Cerisaie Sud. Elle ajoute que ce choix est motivé par les difficultés rencontrées par les habitant.es concernant les dispositifs de point d'apport volontaire.

Monsieur Madelin souhaite que le projet d'espace vert dans le quartier résidentiel de la Cerisaie Sud prenne en compte la tendance de certains usagers.ères à privatiser ce type d'espaces au détriment de l'ensemble des résident.es. Il rappelle les problématiques rencontrées dans ce quartier en termes de tranquillité publique.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, donné un avis favorable à l'approbation du bilan de concertation portant sur la modification n°2 du PLU de Fresnes.

15- Avis du conseil municipal sur le Plan des mobilités en Ile-de-France

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Madelin souhaite que soit proposée une deuxième branche de terminaison de la ligne 14 du métro, ce qui serait une meilleure solution que le prolongement des lignes 4 et 5 du métro, car la ligne 14 du métro est automatique et neuve, très accessible et elle dessert des gares neuves.

Par ailleurs il indique que lors de la séance extraordinaire du Conseil départemental du 14 octobre 2024 portant sur une session d'audition de la Préfète, il a évoqué la question de l'entretien et de la réparation de la passerelle piétonne de franchissement du quartier de l'avenue de Saint-Exupéry vers le parc du Moulin de Berny. À cet égard, il rapporte que la Préfète et le directeur de la Direction des Routes d'Île-de-France (DiRIF) en ont pris note.

Enfin, il souligne son incompréhension quant à la proposition de limiter la vitesse maximale des véhicules à 50 km/h sur le périphérique parisien et à 70 km/h sur les autoroutes urbaines traversant la Ville comme l'A86 et l'A6. À cet égard, il soutient que le niveau de limitation de vitesse sur les portions d'autoroute traversant la Ville devrait être d'un niveau semblable à celui qui est proposé pour le périphérique parisien alors que les habitant.es de Fresnes sont plus impacté.es. Il ajoute qu'il serait utile de demander la mise en place d'enrobés phoniques.

Monsieur Oberhauser répond que la ligne 4 du métro a été complètement modernisée et automatisée, et qu'elle est effectivement un peu moins rapide que la ligne 14. La ligne 5 est un enjeu en lien avec la construction de la ligne 7 afin d'atteindre l'objectif de réduction des déplacements carbonés. Il indique que Fresnes, avec d'autres villes, appartient à une zone non desservie par le transport lourd.

En outre, il indique que cet avis du Conseil municipal exprime notamment l'idée que le territoire de la Ville et celui de communes limitrophes n'est pas couvert par le transport lourd, ce qui pose problème au regard de l'objectif de réduction des déplacements carbonés.

Concernant la question de la limitation de vitesse sur le périphérique parisien et les autoroutes urbaines, il indique que la vitesse moyenne se situe aux alentours de 25 km/h. Il ajoute que la différence en termes de temps de trajet entre 50km/h et 70 km/h sur une distance de 10km, est seulement de 2 minutes, mais que cette différence est conséquente en termes de dégâts corporels en cas d'accidents. Il ajoute également que l'abaissement de la vitesse sur l'A6 et l'A86 a essentiellement des effets sur l'impact du bruit des véhicules sur les riverain.es. Il ajoute que cette mesure implique des contrôles.

Monsieur Aubry répond que la ligne 14 du métro est devenue une ligne structurante, mais qu'une ligne en branche a moins de fréquences comme c'est le cas pour la ligne 7. C'est pour cela que la ligne 13 a été débranchée, plutôt qu'un métro en branche qui sera moins performant. Il ajoute à cet égard que la Ville aurait beaucoup plus intérêt à voir prolonger en son sein les lignes 4 et 5 du métro qui sont des lignes de plein exercice.

Monsieur Madelin soutient que les nuisances sonores générées par les autoroutes urbaines ont pour origine le revêtement de la route et non la vitesse des véhicules. Par ailleurs, il indique qu'il ne s'oppose pas en soi au fait de limiter la vitesse mais soutient qu'en termes de lutte contre la pollution de l'air, cela n'a que peu d'incidences dès lors que les véhicules sont polluants.

Madame Ethève exprime la crainte que le fait de limiter la vitesse pourrait traduire une volonté implicite des autorités d'obtenir plus de recettes liées aux amendes pour excès de vitesse. À cet égard elle suggère que si l'objectif des autorités est réellement de lutter contre la pollution de l'air, elles iraient jusqu'à interdire la production de véhicules automobiles et feraient fermer les usines.

En outre, elle soutient qu'un travail de pédagogie et de sensibilisation sur le respect du code de la route serait plus pertinent que de pénaliser l'ensemble des automobilistes du fait du comportement d'une minorité d'entre eux/elles.

Par ailleurs, elle indique que la question du désenclavement du quartier des Thibaudes pour le passage des autobus est une problématique complexe et récurrente ayant déjà fait l'objet de discussion avec la RATP.

En outre, elle soutient que le passage des camions poids lourds dans la Ville constitue un problème plus urgent que celui de la circulation des voitures.

Enfin, elle soutient que la municipalité devrait accorder plus d'attention au plan des mobilités de Fresnes au regard des difficultés de stationnement dans la Ville, en particulier aux abords des équipements sportifs lorsqu'il y a des compétitions.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté) , Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **et 6 abstentions** M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, prend acte projet de plan des mobilités en Île-de-France et émet les réserves suivantes :

- Le Conseil Municipal regrette qu'aucune définition des priorités n'ait été exprimée à travers ce plan des mobilités.
- En vue de réduire les inégalités territoriales et dans une perspective de limiter le recours à la voiture, et ainsi la pollution atmosphérique et sonore en ville, le passage de la ligne de métro 4 ou 5, avec la création d'une gare sur la commune, doit ainsi être inscrit comme priorité dans les futurs projets d'extension.
- Un travail spécifique sur les enclaves urbaines doit être mené à travers le plan des mobilités en Île-de-France, afin de répondre aux besoins des habitant.es et des territoires qui souffrent d'un déficit d'accessibilité en raison de la topographie et/ou du manque d'infrastructures de transport, à l'instar du quartier des Thibaudes, à Fresnes.
- Une tarification plus flexible et adaptée aux usager.ères semble pertinente en vue de travailler à résoudre les inégalités sociales et territoriales. Par ailleurs, un soutien financier spécifique à hauteur des enjeux est à réfléchir en direction des communes œuvrant en faveur des mobilités douces.

- Concernant les dépenses en matière de voirie, les dispositifs de financement ne sont aujourd'hui pas à la hauteur des enjeux en matière de mobilité durable pour atteindre les objectifs de réduction des déplacements carbonés. Il convient dès lors d'améliorer l'information quant à leur obtention, et de prendre davantage en compte les évolutions importantes des coûts (inflation sur les matières premières, explosion des prix des énergies, etc.). Par ailleurs, au-delà du financement via le contrat de plan Etat-Région (CPER), il convient de rappeler le rôle de l'Etat pour l'amélioration des ouvrages existants sur les territoires, à l'instar de la passerelle de l'A86 à Fresnes (mise en conformité accessibilité ; rénovation et entretien des espaces dégradés, voire dangereux ; amélioration du cadre de vie des habitant.es) et son obligation à réparer les fractures urbaines des autoroutes.
- En vue d'améliorer les infrastructures existantes, le commandement unique (RATP/SNCF) pour le RER B, bien que mis en place en 2011, doit devenir effectif afin d'en faciliter le fonctionnement, et le démarrage du renouvellement du matériel roulant avec les rames nouvelles générations MI20 prévu initialement en 2025 ayant été retardé de 13 mois, plus aucun retard ne peut être toléré.
- Afin d'améliorer l'information des usager.ères, une plateforme unique recensant les différentes solutions de mobilité (RATP, SNCF, plan vélos...) permettra de fluidifier le parcours des usager.ères. De manière plus large, il convient de mieux prendre en compte les enjeux du numérique sur la mobilité, tant au plan de ses impacts que des solutions qu'il apporte pour faciliter les déplacements, les flux et le stationnement.
- La tarification doit être unique, abordable, avec une étude sur la gratuité.
- Dans la perspective de massifier l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements doux, le PMIDF pourra davantage insister sur l'enjeu du rabattement par la marche et le vélo comme élément de succès pour favoriser le « mass transit » autour des gares du Grand Paris Express (GPE), et favoriser, dans cette perspective, le déploiement de campagnes de communication spécifiques, tout en repensant le modèle GPS et cartographies dynamiques qui devront intégrer davantage les chaînes de déplacement, favorisant les mobilités douces.
- Afin de favoriser le changement des comportements, il convient de prioriser les modes actifs, et les piéton.nes en particulier par une hiérarchisation de la voirie. Il apparaît dès lors pertinent de travailler dans une logique d'itinéraire et de parcours piétons, avec valorisation du patrimoine et de la biodiversité, en favorisant les politiques inclusives et intergénérationnelles (déplacements des personnes âgées et des enfants avec mobilier adapté, à l'instar d'arceaux vélo à taille enfant et en finançant les reprises de trottoir, par exemple), en intégrant au PMIDF les dispositifs de financement existant en appui aux communes pour réaliser ce type de projet ; entendu que le maintien de la mobilité senior est un facteur d'inclusion et de qualité de vie.
- En vue de promouvoir la pratique du vélo et d'apaiser les espaces publics en faisant du 30km/h la norme en ville, il convient de revenir au financement des zones 30 par la Région. Par ailleurs, les enjeux liés au développement de la cyclo logistique méritent d'être pris en compte dans l'aménagement des itinéraires cyclables.
- Compte-tenu de la densité des territoires d'Île-de-France et pour répondre aux orientations nationales en matière d'artificialisation des sols, l'utilisation de parkings existants (y compris du parc privé) pour y déployer des espaces dédiés au covoiturage ou à l'autopartage est à réfléchir.
- Dans la perspective d'inciter collectivités locales et les acteurs privés à favoriser le covoiturage, des solutions numériques déclinables à petite échelle doivent être envisagées. Dans cette même perspective, il conviendra de se rapprocher des acteurs privés, et des bailleurs en particulier, pour le déploiement de solutions de mobilité partagées à l'échelle d'une copropriété.
- Pour inciter largement au changement de comportement, l'intégration de clauses en faveur des mobilités alternatives et durables dans la passation des marchés publics apparaît pertinente.
- Si le PMIDF prévoit le déploiement de stationnements vélo sécurisés aux abords des gares du Grand Paris Express (GPE), l'installation systématique de stations de vélo en libre-service pourrait également faciliter l'intermodalité et inciter les communes alentours à adopter le dispositif pour favoriser la pratique du vélo sur leurs territoires. La Région doit ainsi être un appui aux départements, aux communes et leur groupement pour faire évoluer le domaine public routier souvent étroit pour intégrer ces nouvelles infrastructures.

- Pour pallier les difficultés rencontrées en matière de mobilité du fait des coupures urbaines, les autoroutes A6 et A86 à Fresnes doivent être identifiées comme une infrastructure à mieux intégrer dans le tissu urbain de la Ville et fléchées en étude prioritaire pour leur franchissement, dans une perspective d'équité territoriale et compte-tenu des impacts néfastes sur la santé des habitant.es (qualité de l'air et bruit) et des difficultés quotidiennes subies en matière de déplacement. L'État doit ainsi s'engager comme acteur essentiel mobilisé pour améliorer le cadre de vie et les conditions de déplacement des habitant.es.
- Dans cette même perspective, il conviendra d'intégrer les autoroutes A6 et A86 à la ZFE-m.
- Sur le plan sémantique, il convient de favoriser l'usage du terme « voirie mixte » partagée dans ses usages, plutôt que celui de « réseau routier » plus systématiquement associé aux flux motorisés. Cela apparaît davantage pertinent en vue de changer les représentations.
- Au-delà du fait d'optimiser l'usage de la voiture, comme évoqué à travers le PMIDF, il est proposé d'affirmer plus directement la volonté d'en limiter la place, en réduisant notamment la place occupée par le stationnement de véhicules motorisés.
- La ville demande également à la Région d'engager un travail avec les communes et leurs groupements pour formaliser un plaidoyer :
 - De la ville à 30 km/h, permettant de réduire les conséquences des accidents de la route, particulièrement du piéton
 - Du périphérique à 50 km/h, étape essentielle pour aboutir à sa transformation en boulevard urbain
 - Des autoroutes urbaines à 70 km/h pour réduire les accidents, les pollutions, notamment sonores, en complément des revêtements phoniques à mettre en œuvre
 - Avec un financement à la hauteur de ces ambitions
- Enfin, il apparaît pertinent d'affirmer plus explicitement la volonté forte de réduction du fret routier. Par ailleurs, il conviendra d'intégrer largement les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans les projets logistiques, tout en réfléchissant à la logistique du dernier kilomètre.

16-Avis du Conseil municipal sur le projet de Zone à Faible émission mobilité de la Métropole du Grand Paris.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Carlier rappelle que l'objet de l'arrêté est d'interdire la circulation des véhicules de classés en catégorie 3 dans le périmètre de la ZFE-m dans moins de trois mois. Il ne conteste pas l'importance de l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air pour la petite couronne parisienne, mais il émet une réserve quant à la mise en application dans le temps de la ZFE-m au 1^{er} janvier 2025, qui risque de contraindre les Fresnois.es à remplacer leur véhicule dans un délai très restreint afin de pouvoir continuer d'effectuer leurs trajets domicile – travail durant les jours et plages horaires de restriction de circulation. Il indique que les données disponibles font mention d'une part de 25% du parc de véhicules à Fresnes, soit environ 400 véhicules.

Il ajoute que la mise en place d'aides financières de l'État comme la prime à la conversion, le bonus écologique, la surprime ZFE et les aides financières versées par la MGP n'ont pas permis de faire baisser significativement le coût d'achat des véhicules électriques neufs, d'autant plus que le montant de ces aides risque de diminuer prochainement.

Il souligne également que faute d'un réseau de transport adapté, une part importante des Fresnois.es n'ont pas d'autre alternative que leur véhicule particulier pour les trajets domicile – travail. Il redoute à ce titre que la ZFE-m ne devienne une zone à forte exclusion.

Enfin, il indique que, contrairement à ce qu'indique le projet d'avis du Conseil municipal, l'extension du périmètre de la ZFE-m au 1^{er} janvier 2025 ne coïncide pas avec la mise en service de la ligne 15 sud du Grand Paris Express qui est prévue pour fin 2025 ou au plus tard au premier trimestre 2026. À cet égard il soutient que l'extension du périmètre de la ZFE-m doit accompagner, et non pas précéder, le développement et la mise en service de nouvelles lignes de transport du Grand Paris Express.

Monsieur Madelin soutient que les réserves du Conseil municipal sur ce projet aurait dû poser comme condition préalable à toutes les autres, la question de l'accompagnement et de l'aide à l'achat ou au leasing social d'un véhicule propre.

Madame la Maire répond que les réserves formulées par le Conseil municipal sont toutes aussi importantes les unes que les autres et qu'elles ne sont donc pas hiérarchisées. En outre, elle rappelle que le projet d'avis souligne bien que le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de ZFE-m sous réserve que l'élargissement de la ZFE-m aux véhicules de catégorie 3 soit conditionné par la mise en service effective de la ligne 15 sud du Grand Paris Express.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **et 6 abstentions** M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, donné un avis favorable au projet d'arrêté de zone à faible émission mobilité de la MGP et émet les réserves suivantes :

- Que le périmètre de la ZFE-m doit être élargi l'A 86 et la RD86 ;
- Que la restriction de circulation soit également appliquée sur l'A6 dans le périmètre de la ZFE-m ;
- Qu'il soit mis en place par la Métropole, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilité, une réelle politique en faveur d'une alternative à la circulation automobile par le développement des circulations douces, des transports en commun, du fret ferroviaire et fluviale ;
- De conditionner l'élargissement de la ZFE aux véhicules Crit'Air 3 à la mise en service effective de la ligne 15 sud prévue fin 2025 ;
- Que soit engagée une politique de réduction et d'adaptation de la vitesse des véhicules pour participer des enjeux de pollution et de santé publique, notamment le passage à 50 km/h du périurbain et à 70 km/h des autoroutes urbaines ;
- Que des dispositifs d'aides financières soient mis en place à la hauteur de l'enjeu de justice sociale pour accompagner les populations et les entreprises impactées ;
- Que la mise en œuvre de dérogations bénéficie de moyens humains et matériels proportionnés et accessibles à tout public ;
- A ce titre la ville demande de renforcer et rendre plus accessible le guichet unique et engager de vraies mesures pour « aller vers » tant pour les aides financières que les dérogations ;
- Que les procédures de contrôles soient effectives et concrètes pour permettre l'application du dispositif ;
- Que le contrôle des infractions soit entièrement financé par l'État, que ce soit directement ou via un abondement du « Fonds vert », à due proportion de la dépense CSA (contrôle sanction automatisé) ;
- Que l'État prenne en compte l'impact social de cette mesure. Afin de ne pas pénaliser les ménages aux revenus modestes, ainsi que les TPME (très petites et moyennes entreprises), il est indispensable de renforcer le système d'aides (bonus écologique, prime à la conversion, etc.) et d'instaurer un « prêt à taux zéro » garanti à 100 % par l'État pour faciliter l'acquisition de véhicules moins polluants.

17- Approbation du rapport annuel de la Société d'aménagement et de développements des villes et du Département du Val-de-Marne pour l'Exercice 2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Monsieur Carlier pose la question de l'utilité de la participation de la Ville au capital de la SADEV 94. Il relève qu'aucune opération d'aménagement menée ou concédée par la SADEV 94 ne concerne actuellement la Ville et que les résultats d'exploitation de cette société ont beaucoup baissé en passant de 5 millions d'euros en 2021 à moins de 800 000 euros en 2023. Il souligne qu'en 2024 la Ville a décidé de participer au capital de la Société Publique Locale (SPL) du Grand-Orly Seine Bièvre, qui a été présentée au Conseil municipal comme un nouvel outil adapté pour les besoins de la Ville en matière d'opérations d'aménagement ou la réalisation d'équipements publics.

Madame la Maire répond que la Ville avait sollicité la SADEV 94 afin que soit assuré la gestion des dernières opérations menées par la Société d'Économie Mixte Locale d'Aménagement de Fresnes (SEMAF) avant sa liquidation. Elle ajoute que pour certains projets d'aménagement, dont celui du centre-ville, la Ville compte faire appel à la SPL du Grand-Orly Seine Bièvre, qui s'appuie sur les compétences de la SADEV 94. En outre, elle indique que la Ville se réserve toujours la possibilité de solliciter la SADEV 94 pour des projets d'aménagement.

Monsieur Carlier répond que la Ville n'a aucune obligation juridique de participer au capital de la SADEV 94 pour faire réaliser des opérations d'aménagement car elle peut procéder par le biais d'appels d'offres auxquels cette société est susceptible de répondre.

Madame la Maire répond que la participation de la Ville au capital de la SADEV 94 lui permet de prendre part à sa gouvernance.

Monsieur Guillotin ajoute que la participation de la Ville au capital des opérateurs d'aménagement lui permet de bénéficier de groupements de commandes et de moins dépendre d'opérateurs pour lesquels elle n'a pas de prise dans la gouvernance.

Monsieur Oberhauser indique que la SADEV 94 a eu un rôle important dans le développement économique du département du Val-de-Marne, dont bénéficie la Ville. Il ajoute que la SADEV 94 conserve son utilité pour la Ville car la SPL du Grand-Orly Seine Bièvre s'appuie sur les moyens et l'expérience de la SADEV 94 en matière d'opérations d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthus, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **et 6 abstentions** M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, approuvé le rapport annuel de la société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne pour l'exercice 2023.

18- Personnel communal - Modification des prestations d'action sociale

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, décidé, d'une part, de modifier les dispositions de la délibération n° 2019-140 susvisé relatives aux montants versés au titre de la participation employeur aux frais d'assurance santé, comme suit :

- 40 €/mois pour les agents de catégorie C ou ceux reconnus travailleurs en situation de handicap
- 35 €/mois pour les agents de catégorie B
- 30 €/mois pour les agents de catégorie A
- 20 €/mois supplémentaire pour le(s) enfant(s) à charge (par fratrie).

Cette participation sera versée dans la limite du montant dû par l'agent.

Et, d'autre part, décidé que les agents bénéficiaires sont :

- Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement auprès de la ville de Fresnes,
- Les fonctionnaires appartenant à une autre fonction publique recrutés par voie de détachement auprès de la ville de Fresnes,
- Les agents non titulaires en activité employés de manière continue et permanente à titre principal et dont le contrat est en cours au moment du versement de la prestation,
- Les assistant(es) maternel(les).

La prestation est versée aux agents employés à temps partiel sans aucune réduction de leur montant. Pour les agents à temps non complet, elle est versée au prorata de leur quotité de travail.

Sont exclu.es de ce dispositif : les saisonniers, les agents non titulaires employés occasionnellement.

19- Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Madelin demande le nombre de postes de policiers municipaux pourvus sur les 9 qui sont ouverts. Il rappelle être favorable à une police municipale professionnelle bien équipée et bien formée, avec au moins 16 postes d'agents ouverts et pourvus. En outre, concernant le manque d'attractivité de la police municipale à Fresnes, qui n'est pas commune à toutes les villes, il demande s'il n'est pas dû à un manque d'équipements et de considération.

Madame la Maire conteste vivement l'existence d'une maltraitance à l'égard des policiers municipaux et met aux voix.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé de modifier le tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, comme suit :

Désignation des grades et emplois	Nombre de postes actuels	Création de postes proposée	Suppression de postes proposée	Nouveau nombre de postes
<u>FILIÈRE TECHNIQUE</u>				
<u>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</u>				
- Technicien territorial	5	2	/	7
- Technicien principal 1 ^{ème} classe	6	/	2	4
<u>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</u>				
-Agent de maîtrise	27	/	5	22
<u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u>				
- Adjoint technique	129	4	/	133

- Adjoint technique TNC	30	/	4	26
<u>FILIÈRE ANIMATION</u>				
<u>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</u>				
- Animateur territorial	8	1	/	9
<u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</u>				
- Adjoint territorial d'animation	65	4	/	69
<u>FILIÈRE SOCIALE</u>				
<u>Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants</u>				
- Educateur territorial de jeunes enfants	12	2	/	14
<u>Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</u>				
- ATSEM principal 2 ^{ème} classe	15	/	2	13
<u>FILIÈRE MEDICO-SOCIALE</u>				
<u>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</u>				
- Infirmier territorial en soins généraux hors classe	3	/	1	2
<u>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux</u>				
- Infirmier territorial de classe supérieure	1	1	/	2

<u>Cadre d'emplois des agents de police municipale</u>	2	1	/	3
- Gardien brigadier de police municipale	7	/	1	6
- Brigadier-chef principal de police municipale				

20- Personnel communal - Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents de catégorie A, B et C à temps complet

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Madelin revient sur les débats du point précédent et conteste le fait d'avoir accusé Madame la Maire de maltraitance de la police municipale.

En outre, il indique qu'il n'a pas pu lui répondre immédiatement car il a été coupé.

Madame la Maire indique que les débats doivent porter sur la délibération présente.

Monsieur Madelin affirme qu'on ne lui a pas répondu concernant le nombre de postes pourvus au sein de la police municipale.

Madame la Maire répond que les effectifs de la police municipale sont deux agents de police et deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la création à compter du 1^{er} novembre 2024 :

- D'un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein du département des services techniques, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent de voirie au sein du département des services techniques, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent faisant office d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au sein du département des services à la population, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi de catégorie B pour assurer les fonctions de journaliste au sein de la direction de la communication, information, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e. contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi de catégorie B pour assurer les fonctions d'assistant des élus, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e. contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi permanent de catégorie A pour assurer les fonctions de chargé de budget RH/contrôleur de gestion sociale au sein du département des ressources, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e. contractuel.le conformément aux textes en vigueur.

21- Approbation de la Convention entre la Ville et le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Ile-de-France relative au paiement des médecins agréés

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer la convention passée entre la ville de Fresnes et le conseil médical du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne Ile-de-France relative au paiement des honoraires des médecins agréés par le secrétariat du conseil médicale interdépartemental placé auprès du CIG Petite Couronne et aux modalités de remboursement de ces frais.

22- Avis sur le retrait de la Commune de Carrières-Sur-Seine du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

23- Désignation d'un.e représentant.e des copropriétaires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Madame la Maire salue Monsieur Pascal Manat qui assiste à la présente séance du Conseil municipal.

Monsieur Oberhauser et Monsieur Madelin remercient Monsieur Robert Casalis pour les fonctions de représentant des copropriétaires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie qu'il a occupé au sein de la CCSPL.

Monsieur Madelin remercie Monsieur Pascal Manat pour son engagement.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, désigné Monsieur Pascal MANAT en qualité de membre de la Commission consultative des services publics locaux.

24- Etablissement public Territorial Grand Orly Seine Bièvre - Désignation d'un.e représentant.e suppléant.e de la Ville au sein de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **et 6 abstentions** M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, désigné Brigitte Gautier-Tironneau en qualité de représentante suppléante de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

25- Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris - Désignation d'un.e représentant.e titulaire

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **et 6 abstentions** M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, désigné Monsieur Philippe LECOMTE en qualité de représentant titulaire et Monsieur Michel SOUILLAC en qualité de représentant suppléant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris.

26- Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Fresnes et le Centre communal d'action sociale pour la passation d'un marché public de fourniture de carburants à la pompe, de divers services de station et de péages, à l'aide de cartes accréditatives

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Monsieur Madelin demande si l'objet de ce groupement de commandes entre la Ville et le CCAS inclut des prestations autres que celles déjà énumérées.

Madame la Maire répond qu'il n'y en a pas.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Centre communal d'action sociale pour la conclusion d'un marché portant sur la fourniture de carburants à la pompe, de divers services de station et de péages à l'aide de cartes accréditatives, et, désigné la Commune comme coordonnatrice du groupement de commandes.

27- Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2024-94	24 mai 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'habitation et à usage commercial et un terrain sis 15, avenue du 8 mai 1945.	x	x
2024-95	24 mai 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'habitation avec un ancien local médical en rez-de-chaussée sis 32, rue du Docteur Charcot.	x	x
2024-96	24 mai 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux pavillons sis 50-52, rue Voltaire.	x	x
2024-97	27 mai 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière (organisation d'un bal folk).	Association LA FARIBOLE	x
2024-98	27 mai 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du groupe le 29 juin 2024 (concert de fin de stage de chant).	Groupe COACHING VOCAL LP	462 € TTC
2024-99	27 mai 024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 6 juillet 2024 (spectacle amateur).	Groupe théâtral ENJOY TODAY	802,20 € TTC
2024-100	3 juin 2024	Approbation de la convention relative à l'occupation de la salle du Conservatoire à rayonnement départemental de Fresnes (bureau électoral n° 11 – scrutin du 9 juin 2024).	CRD	x
2024-101	3 juin 2024	Approbation du contrat passé pour la maintenance annuelle avec forfait "Consos luxe" sur deux ans pour 35 défibrillateurs de la Ville.	UGAP	8 513,82 € TTC par an
2024-102	5 juin 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'école Jean Monnet (chorale scolaire).	Ecole Jean Monnet	x
2024-103	5 juin 2024	Suppression de la régie de recettes pour le recouvrement des droits de vente de la brochure "Fresnes Economique" et de documents administratifs communaux (RR004).	x	x

2024-104	5 juin 2024	Suppression de la régie d'avance pour le paiement des menues dépenses des accueils de loisirs et périscolaires auprès du service Enfance Jeunesse (RA055).	x	x
2024-105		ANNULÉE		
2024-106	10 juin 2024	Passation d'un contrat de coproduction et de résidence, au théâtre de la Grange Dîmière.	Compagnie "AINSI VA LE VENT"	6 000 TTC
2024-107	10 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking extérieur sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-108	10 juin 2024	Passation d'une convention mise à disposition du Parc des Sports et un prêt de matériel le 23 juin 2024.	Association URBAN TALENT	x
2024-109	10 juin 2024	Approbation de la convention d'occupation du pilier du 6, promenade du Barrage (parcours de la mémoire).	Cabinet IFNOR	x
2024-110	11 juin 2024	Approbation du contrat de cession pour quatre représentations du spectacle « BLEU PETIT OPERA DE CHAMBRE A PLUMES » le mercredi 6 au vendredi 8 novembre 2024.	Compagnie "VOIX OFF"	9 983, 89 € TTC
2024-111	12 juin 2024	Bibliothèque municipale - Approbation d'un contrat de prêt de matériel de sérigraphie par le Département du Val-de-Marne.	Département du Val-de-Marne	x
2024-112	13 juin 2024	Passation d'une convention de résidence du 3 au 5 juillet 2024.	Compagnie GIROUETTE	x
2024-113	14 juin 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 21 juin 2024 de 10h00 à 14h00 et le 22 juin 2024 de 13h00 à 23h00 (concert de chansons françaises).	Groupe vocal SORTILEGE	1 629,20 €
2024-114	14 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un box sis 3, rue Jules Guesde.	x	x
2024-115	17 juin 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 26 juin 2024 (gala de danse).	Association URBAN TALENT	Frais techniques de 212,20 €
2024-116	17 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 21, avenue de la Paix.	x	x
2024-117	17 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 19, rue des Marronniers.	x	x
2024-118	17 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un cellier sis 28, avenue Paul Vaillant-Couturier.	x	x
2024-119	20 juin 2024	Approbation du contrat de vente pour la prestation de mailing intitulée "abonnement nouveaux Fresnois".	La Poste	258,81 € TTC / an
2024-120	21 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 1A et 1B, rue Jean Moulin.	x	x
2024-121	21 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 11bis, rue Louis.	x	x
2024-122	25 juin 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du Conservatoire à Rayonnement Départemental le 30 juin 2024 de 10h00 à 15h (repas du kiff orchestra).	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2024-123	25 juin 2024	Approbation de la convention relative à l'occupation de la salle du Conservatoire à rayonnement départemental de Fresnes	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x

		(bureau de vote n° 11 – scrutin des 30 juin et 7 juillet 2024).		
2024-124	26 juin 2024	Approbation de la cession d'un véhicule.	Société MRZ Garage	Recettes : 2 361 €
2024-125	27 juin 2024	Passation d'une convention entre la Ville et pour l'allocation et la diffusion de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.	Métropole du Grand Paris	x
2024-126	28 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur des voiries et espaces verts en indivision forcée sis avenue du Docteur Schweitzer et avenue Saint-Exupéry.	x	x
2024-127	28 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 16, allée Mansart.	x	x
2024-128	28 juin 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 9, rue des Marronniers.	x	x
2024-129	28 juin 2024	Approbation de la cession d'un véhicule.	Société AZUR AUTO	Recettes : 4 006,24 €
2024-130	1er juillet 2024	Convention d'intervention pour une distribution de barbes à papa par l'association Espoir dans le cadre d'un spectacle.	Association Espoir	x
2024-131	1er juillet 2024	Approbation de l'avenant modificatif n° 01 passée au contrat signé le 29 avril 2024 (exposition « Dilution » - intervention de l'artiste lors du finissage).	Madame Jade LABRUNYE	80 € TTC supplémentaires
2024-132	3 juillet 2024	Création d'une régie d'avance temporaire du 1er août au 8 septembre 2024 pour le séjour de vacances à la Tranche-sur-Mer organisé par le service Jeunesse durant l'été 2024 (RA059).	Service Jeunesse	Avance de 1 200 €
2024-133	3 juillet 2024	Création d'une régie d'avance à compter du 8 juillet 2024 auprès du service Jeunesse pour le paiement des dépenses occasionnées lors des sorties et activités de loisirs (RA100).	Service Jeunesse	Avance de 200 €
2024-134	5 juillet 2024	Approbation de la convention type de prêt de vélos dans le cadre des Journées du patrimoine le 21 septembre 2024 de 14h à 17h30.	x	x
2024-135	5 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité, un appartement et un local accessoire sis 40, boulevard Jean Jaurès et avenue du 8 mai 1945.	x	x
2024-136	5 juillet 2024	Approbation de la convention pour une solution logicielle de billetterie.	Société MAPADO	Abonnement annuel : 1 950 € HT Coût de mise en œuvre : 800 € HT Coût du matériel : 95 € HT
2024-137	9 juillet 2024	Approbation de la convention tripartite relative à l'opération « Judo été 2024 ».	Association sportive de Judo et le Comité du Val de Marne de judo	600 €
2024-138	10 juillet 2024	Approbation de la convention d'occupation du domaine public (marché au Parc des Aulnes le 12 octobre 2024).	Association HAGI YAKI	x

2024-139	10 juillet 2024	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public pour l'installation de ruches au parc des Aulnes à Fresnes.	Monsieur BRODIN et Madame CHAUVIN	Recettes : Redevance de 5 % du CA tirée de la vente du miel
2024-140	11 juillet 2024	Approbation du contrat de cession avec pour une représentation du spectacle «LES HOMMES DU PRESIDENT » le samedi 28 septembre 2024 et une intervention le dimanche 29 septembre 2024.	BOULEGUE PRODUCTION	3 925,87 € TTC
2024-141	11 juillet 2024	Approbation de la convention d'occupation du domaine public (Pique-nique au Parc des sports le 14 juillet 2024).	Association BELESPWA	x
2024-142	12 juillet 2024	Passation d'une convention pour la mise en œuvre du dispositif école ouverte - Vacances apprenante Été 2024.	Direction de Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Val-de-Marne	x
2024-143	12 juillet 2024	Acte constitutif d'une régie d'avances auprès du service de la Grange dîmière de la Ville de Fresnes (RA 050).	x	x
2024-144	12 juillet 2024	Acte modificatif à l'acte constitutif de la régie mixte auprès du service des affaires culturelles portant transformation de la régie mixte en régie de recettes auprès du service de la Grange dîmière (RR 051).	x	x
2024-145	16 juillet 2024	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « Le cirque des mirages » le samedi 30 novembre 2024.	Compagnie Avril en Septembre	2 795,75€ TTC
2024-146	19 juillet 2024	Approbation de la convention d'occupation des dépendances du domaine public (Auvent du Parc des sports les 21/07, 18/08 et 1 ^{er} /09).	Salsonando con Cuba	x
2024-147	23 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking sis 8-10 avenue de la Paix.	x	x
2024-148	25 juillet 2024	Demande de subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain de la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition de trois véhicules électriques.	Métropole du Grand Paris	Montant de la subvention demandée : 23 108 €
2024-149	29 juillet 2024	Approbation de la convention d'occupation du domaine public (Parc André Vilette le 15/09/2024 – Féerie des marionnettes).	M. Stéphane DALAU	142 €
2024-150	30 juillet 2024	Approbation de la convention d'occupation de dépendances pour l'installation de ruches au Parc des Aulnes à Fresnes.	Mme Claire LEFEBVRE	Recettes : Redevance de 5 % du CA tirée de la vente du miel
2024-151	30 juillet 2024	Demande de subvention auprès du conseil départemental du Val-de-Marne pour la plantation d'arbres et la désartificialisation des sols sur le site du Groupe Scolaire des Frères Lumières à Fresnes.	Conseil départemental	Montant de la subvention demandée : 100 000 €
2024-152	31 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking extérieur sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-153	31 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking extérieur sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-154	31 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave, un box et un parking extérieur sis 102, avenue de la Paix.	x	x

2024-155	31 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-156	31 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking extérieur sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-157	31 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 1A, rue Jean Moulin.	x	x
2024-158	31 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 13, rue du Professeur Bergonié.	x	x
2024-159	31 juillet 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 11, allée du Clos de Tourvoie.	x	x
2024-160	1er août 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur trois locaux commerciaux sis 32 à 36, avenue de la Division Leclerc.	x	x
2024-161	1er août 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial et un entrepôt sis 32 à 36, avenue de la Division Leclerc.	x	x
2024-162	1er août 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 6 à 10, avenue de la Paix	x	x
2024-163	2 août 2024	Approbation de la convention d'occupation précaire et révocable (1 rue Julien Chailloux).	Association Fresnes Cyclette	x
2024-164	6 août 2024	Convention de prêt de matériel (pour réalisation d'une fresque).	M. Tim MARSH	x
2024-165	8 août 2024	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « Track » le samedi 14 décembre 2024.	Compagnie La Boîte à Sel	2318,80 € nets
2024-166	9 août 2024	Dépôt d'un permis de construire pour la rénovation, la réhabilitation et l'agrandissement des vestiaires et du club house football du stade Gaston Roussel.	x	x
2024-167	16 août 2024	Demande de subvention auprès de la préfecture du Val-de-Marne au titre du fond vert pour l'aide de la réhabilitation thermique des bâtiments.	x	Montant de la subvention demandée : 3 000 000 €
2024-168	26 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase de la Paix (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association AIKI-CLUB	x
2024-169	26 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Louis Pasteur (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association AN HADERIEN	x
2024-170	26 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association NA MOO WAHINE	x
2024-171	26 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition des gymnases Louis Pasteur et BARBARA (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association DENDROBATES	x
2024-172	26 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du pas de tir du terrain de la Cerisaie (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association LES ARCHERS FRESNOIS	x

2024-173	26 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Louis Pasteur (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association Le Cercle des Arts Asiatiques	x
2024-174	26 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Barbara (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association CHEN TAIJI	x
2024-175	27 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association Science Art et Sport	x
2024-176	27 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association PRIM'ADAL	x
2024-177	27 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase Théodore Monod (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association Isannabelle Danse	x
2024-178	27 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase Théodore Monod (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association IGRA	x
2024-179	27 août 2024	Régie de recettes du service Accueil unique (RR017), Acte modificatif portant extension de la nature des recettes à encaisser et augmentation du montant maximum de l'encaisse.	x	x
2024-180	27 août 2024	Suppression de la régie de recettes instituée pour les encaissements des repas auprès du restaurant communal (RR003).	x	x
2024-181	28 août 2024	Contrat de cession pour une représentation du spectacle "Régis Mailhot/Les Nouveaux Ridicules" le vendredi 17 janvier 2025.	Compagnie Les Productions de l'Amiral	2 637,50 €
2024-182	28 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition des gymnases Barbara et Fatima Brin (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association Un Enfant Dans La Ville	x
2024-183	28 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du stade Gaston Roussel, terrain n° 2 (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association ADAS	x
2024-184	29 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association Nos Essentiels	x
2024-185	29 août 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition des gymnases de la Paix, Pasteur et Saint-Exupéry (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association Boxe Olympique	x
2024-186	29/08/2024	Demande de subvention auprès de l'Office national des combattants et des victimes de guerre pour une visite au musée du débarquement de Utah Beach avec le conseil municipal d'enfants.	Office national des combattants et des victimes de guerre	Subvention demandée : 600 €
2024-187	29/08/2024	Demande de subvention auprès de l'Office national des combattants et des victimes de guerre pour la réalisation d'une exposition sur l'histoire du centre pénitentiaire de Fresnes.	Office national des combattants et des victimes de guerre	Subvention demandée : 5 250 €

2024-188	29/08/2024	Demande de subvention auprès de l'Office national des combattants et des victimes de guerre pour la réalisation d'un graff portant sur la libération de Fresnes	Office national des combattants et des victimes de guerre	Subvention demandée : 1 405 €
2024-189	29/08/2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition de terrains et gymnases (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association AASF	x
2024-190	29/08/2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition des gymnases Barbara et Saint-Exupéry (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association LUVNDANCE	x
2024-191	29/08/2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association Urban Talent	x
2024-192	29/08/2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du terrain n° 2 du stade Gaston Roussel (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association Arc en Ciel Dom 94	x
2024-193	29/08/2024	Avenant au contrat de service monétique pour l'abonnement et la maintenance des terminaux de paiement électroniques (TPE).	Société SYNALCOM	CMS : 48 € TTC /an – abonnement : 54,82 € /an - Grange Dîmière : mêmes montants
2024-194	2 septembre 2024	Demande de subvention auprès du conseil départemental du Val-de-Marne pour la plantation d'arbres et la désartificialisation des sols sur le site du Groupe Scolaire des Frères Lumières à Fresnes – Modification du montant total du projet.	Conseil départemental	Montant maximum de 100 000 €
2024-195	3 septembre 2024	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales dans le cadre de l'exposition "Evasion" du 14 septembre au 21 décembre 2024.	Stéphane DAUTHUILLE Dominique DEFONTAINES Dorian ETIENNE Valerio FASCIANI Marie KOPECKA VERHOEVEN Charlotte PUERTAS Elisabeth STRAUBHAAR	200 € / Artiste (sauf pour Mr Stéphane DAUTHUILLE 656 € pour le défraiement du transport de ses œuvres), Mr Dominique DEFONTAINES, 50 € Mr Dorian ETIENNE, 350 € déplacement et projection de son œuvre Mme Elisabeth STRAUBHAAR, 26 €
2024-196	5 septembre 2024	Avenant n° 2 à la convention de résidence signée le 6 octobre 2023 pour la mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière (modification du planning des répétitions).	Compagnie Crèvecoeur Théâtre	x
2024-197	5 septembre 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition des gymnases de la Paix et Charcot (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association EIBAD	x
2024-198	6 septembre 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du stade Gaston Roussel - terrain n° 2 (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Etablissement public de santé national de Fresnes	x
2024-199	6 septembre 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Louis Pasteur (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association YOGA Fresnes	x
2024-200	6 septembre 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du stade de la Paix (11 et 18 septembre 2024).	Direction Interrégionale des services pénitentiaires	x

			de la Ville de Paris	
2024-201	9 septembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur quatre appartements et une annexe sis 3, rue Moulinot.	x	x
2024-202	9 septembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-203	9 septembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un cave sis 59-67, rue du Docteur Emile Roux	x	x
2024-204	10 septembre 2024	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public.	Association URBAN TALENT	x
2024-205	12 septembre 2024	Demande d'une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du programme « innover dans la Ville » pour un accompagnement au déploiement d'une solution d'IA innovante pour la mise en place d'un plan de stationnement dynamique.	Métropole du Grand Paris	Subvention demandée : 14 850 €
2024-206	16 septembre 2024	Mise à disposition de la cour de la ferme de Cottinville le 24 septembre 2024 (organisation d'un repas).	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement de et des transports d'Île de France	x
2024-207	17 septembre 2024	Approbation du contrat passé entre la Commune et CTR-LEYTON pour le recouvrement des sommes dues au titre des indemnités journalières de la sécurité sociale et de prévoyance.	CTR LEYTON	39 999 € HT
2024-208	17 septembre 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition des gymnases Barbara et la Paix (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	M.Y.R.R	x
2024-209	17 septembre 2024	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase de la paix (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	URBAN TRAINING SYSTEM	x
2024-210		ANNULÉE		
2024-211	20 septembre 2024	Approbation d'occupation temporaire précaire et révocable de dépendances du domaine privé au profit de l'association Fresnes Cyclette (9 rue Julien Chailloux).	Association Fresnes Cyclette	x
2024-212	23 septembre 2024	Convention d'occupation de la salle B du centre HENRI THELLIER (créneaux mensuels de 09/2024 à 06/2025).	Association UNAFAM	x
2024-213	23 septembre 2024	Convention d'occupation de la salle C du centre HENRI THELLIER (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association LE LYS DE MADRIGAU	x
2024-214	23 septembre 2024	Convention d'occupation de la salle polyvalente du centre HENRI THELLIER (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association LES FOUS - ECOLE DU CERCLE	x
2024-215	23 septembre 2024	Convention d'occupation de la salle polyvalente du centre Henri Thellier (créneaux hebdomadaires du 02/09/2024 au 06/07/2025).	Association CLUB DE L'AMITIE	x
2024-216	23 septembre 2024	Convention d'occupation de la salle polyvalente du centre Henri Thellier par l'association (créneaux hebdomadaires du	Association CHEN TAIJI FRESNES	

		02/09/2024 au 06/07/2025).		
2024-217	24 septembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue des Groux.	x	x
2024-218	25 septembre 2024	Bibliothèque municipale - Approbation d'un contrat de prêt d'une exposition d'œuvre et de matériel 7 comptines d'oiselles et d'oiseaux (27/09 au 18/10/2024)	Conseil départemental	x

28- Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

MARCHES PUBLICS

N° Marché - Titulaire	Intitulé	Durée initiale et reconduction	Montant du marché
24013 - Agence Grand Public	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une consultation citoyenne	De la notification au 31 décembre 2024	65 000 € HT
24002 - INAPA France	Fourniture de supports grands formats pour traceur art graphique et d'impressions d'enveloppes avec entête pour les services de la ville de Fresnes - LOT 1 : Fourniture de supports grands formats pour traceur art graphique	1 an reconductible 3 fois	Maximum annuel de 12 000 € HT
24002 - GPV France SAS	Fourniture de supports grands formats pour traceur art graphique et d'impressions d'enveloppes avec entête pour les services de la ville de Fresnes - LOT 2 : Fourniture et impression d'enveloppes avec entête	1 an reconductible 3 fois	Maximum annuel de 10 000 € HT
24007 - MANERGY	Assistance technique et conseil pour le suivi du contrat de concession de travaux relatif au service public production et distribution d'énergie calorifique à base de géothermie	1 an reconductible 3 fois	29 850 € HT
24014 - SATELIS Contrôle et Prévention des Risques de la Construction	Missions de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé, d'ordonnancement pilotage et coordination - Lot 1 : Mission de contrôle technique	De la notification jusqu'à l'expiration du délai de parfait achèvement des travaux réalisés	21 694 € HT
24014 - EXELL SECURITE SAS	Missions de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé, d'ordonnancement pilotage et coordination - Lot 2 : Mission de coordination sécurité et protection de la santé	De la notification jusqu'à l'expiration du délai de parfait achèvement des travaux réalisés	18 920 € HT
24014 - EGSC	Missions de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé, d'ordonnancement pilotage et coordination - Lot 1 : Mission de contrôle technique	De la notification jusqu'à l'expiration du délai de parfait achèvement des travaux réalisés	151 360 € HT
24001 - L'OISEAU LIVRES LIBRAIRIE LE ROI LIRE	Achat de livres neufs non scolaires et autres types de documentations destinés à la bibliothèque municipale de la ville de Fresnes - Lot 1 : Livres documentaires neufs à	Reconductible 3 fois	11 000 € HT

N° Marché - Titulaire	Intitulé	Durée initiale et reconduction	Montant du marché
	destination de la jeunesse		
24001 - L'OISEAU LIVRES LIBRAIRIE LE ROI LIRE	Achat de livres neufs non scolaires et autres types de documentations destinés à la bibliothèque municipale de la ville de Fresnes - Lot 2 : Livres documentaires neufs à destination du public adulte	Reconductible 3 fois	31 000 € HT
24001 - L'OISEAU LIVRES LIBRAIRIE LE ROI LIRE	Achat de livres neufs non scolaires et autres types de documentations destinés à la bibliothèque municipale de la ville de Fresnes - Lot 3 : Livres romans, littératures françaises et étrangères neufs à destination du public adulte	Reconductible 3 fois	12 000 € HT
24001 - L'INFINIE COMEDIE	Achat de livres neufs non scolaires et autres types de documentations destinés à la bibliothèque municipale de la ville de Fresnes - Lot 4 : Albums, comptines, contes, romans, littératures française et étrangères neufs à destination de la jeunesse	Reconductible 3 fois	13 000 € HT
24001 - LA GENERALE LIBREST	Achat de livres neufs non scolaires et autres types de documentations destinés à la bibliothèque municipale de la ville de Fresnes - Lot 5 : Bandes dessinées, mangas et romans graphiques à destination du public adulte et jeune	Reconductible 3 fois	5 000 € HT
24019 - ELIOR	Fourniture et livraison de denrées alimentaires nécessaires pour la confection de repas et goûters dans les établissements municipaux de la petite enfance	De la notification jusqu'au 30 septembre 2024	20 000 € HT

ACTE MODIFICATIF

N° Marché - Titulaires	Intitulé du marché	Objet de l'acte modificatif n°	Montant
19018 - Société MICRO 5	Marché de prospection, vente et confection d'espaces publicitaires pour le magazine municipal d'information locale	Prolongation de la durée initiale du marché jusqu'au 31 décembre 2024	
19036 - Société FELDIS	Marché d'entretien de la vitrerie dans tous les bâtiments communaux de la ville de Fresnes	Prolongation de la durée initiale du marché jusqu'au 30 novembre 2024 et augmentation du montant maximum annuel (échéance initiale le 15 avril 2024)	Augmentation de 7 500 € HT (montant initial : 30 000 € HT)
20036 - Société TODEMINS	Marché de maintenance corrective des autolaveuses et matériels de nettoyage industriel dans les gymnases et les écoles	Prolongation de la durée initiale du marché jusqu'au 30 mars 2025 (date initiale : 5 novembre 2024)	

N° Marché Titulaires	Intitulé du marché	Objet de l'acte modificatif n°	Montant
	de la ville de Fresnes		
20042 - Société TOTAL MARKETING France SA	Marché de fourniture de carburants à la pompe et divers services de station et de péage pour les besoins de la ville de Fresnes	Intégration de 8 badges de télépéage et augmentation du montant maximum du marché	Augmentation de 114 € HT (montant initial : 160 000 € HT/an)
20044 - Société CRISTAL HYGIENE	Marché d'acquisition et de livraison de produits et matériels d'entretien pour les services municipaux et le CCAS de Fresnes	Augmentation du montant maximum	Augmentation de 27 569,57 € HT (montant initial : 50 000 € HT/an)
21014 - Société EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - SERVICES IDF	Marché de maintenance préventive et corrective des installations d'alarmes incendie - lot 1	Prolongation de la durée initiale jusqu'au 31 décembre 2024 (date initiale : juillet 2024)	
21015 - Société EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - SERVICES IDF	Marché de maintenance préventive et corrective des installations d'alarmes incendie - lot 2	Prolongation de la durée initiale jusqu'au 31 décembre 2024 (date initiale : juillet 2024)	
23016 - Société SODEXO	Marché d'assistance technique et approvisionnements pour la restauration scolaire, municipale et du CCAS	Intégration du contrôle hygiène des cuisines et augmentation du maximum annuel du marché	Augmentation de 2 400 € HT (montant initial : 1 200 000 € HT/an)
23021 - Sociétés UCPA, CAP MONDE, EVASION 78	Marché d'organisation des classes découvertes des écoles élémentaires publiques de la ville de Fresnes	Augmentation du montant maximum	Augmentation de 21 768,40 € HT (montant initial : 190 000 € HT/an)
23030 - Société CELSIO	Marché de travaux relatif à la réalisation des installations de chauffage et ventilation du gymnase La Paix	Augmentation du montant maximum	Augmentation de 19 064,03 € HT (montant initial : 466 718,66 € HT)
23030 - Société CELSIO	Marché de travaux relatif à la réalisation des installations de chauffage et ventilation du gymnase La Paix	Prolongation de quatre mois jusqu'au 27 septembre 2024 (date initiale : 28 mai 2024)	
24007 - Société MANERGY (anciennement SERMET)	Marché d'assistance technique et conseil pour le suivi du contrat de concession pour la production et distribution d'énergie calorifique à base de géothermie	Changement de dénomination du titulaire	
23016 - Société SODEXO	Marché d'assistance technique et approvisionnements pour la restauration scolaire, municipale et du CCAS	Intégration de l'assistance technique et fourniture de denrées alimentaires pour les établissements de petite enfance et augmentation du maximum annuel du marché	Augmentation de 150 000 € HT (montant initial : 1 202 400 € HT/an)

Marchés de moins de 40 000 Euros H.T.

N° FC	Date	Description du marché	Titulaire	Montant TTC
FC 2024-25	27/05/2024	Passage en mode Saas (hébergement chez le prestataire) de Concerto Opus d'Arpège	ARPEGE	18 900 € TTC (1ère année), 18 000 € TTC (années suivantes)
FC 2024-26	03/06/2024	Diagnostics produits équipements, matériaux et déchets (PEMD) – Diagnostic obligatoire pour la gestion des déchets dans le cadre de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs-Bouleaux	BUREAU VERITAS	6 480 € TTC
FC 2024-27	06/06/2024	Plantation d'arbres au Parc des Sports	PROJARDINS	9 269,65 € TTC
FC 2024-28	18/06/2024	Pose d'une balançoire au Parc du Moulin de Berny	PROLUDIC	30 823,21 € TTC
FC 2024-29	04/07/2024	Extraction de données - base Ressources SI (récupération de données pour un changement de logiciel)	Ressources SI	798 € TTC
FC 2024-30	10/07/2024	Travaux de végétalisation de pieds d'arbres boulevard Pasteur	PROJARDINS	43 011,00 € TTC
FC 2024-31	23/07/2024	Installation d'une table de TEQBALL rouge au terrain de la Roulée	AUBRAC SIGNAL	13 176 € TTC
FC 2024-32	29/07/2024	Prestation complémentaire d'accompagnement pour l'analyse et suivi de la DSP Sofrège	MANERGY	7 675,20 € TTC
FC 2024-33	13/08/2024	Relamping LED CDL (centre de loisir) THELLIER	ERGELEC	12 681,10 € TTC (10 567,58 € HT)
FC 2024-34	13/08/2024	Mise aux normes armoire électrique CDL (centre de loisir) THELLIER	NOLLET & FILS	14 139,89 € TTC (11 783,24 € HT)
FC 2024-35	21/08/2024	Remise en état de l'installation de relevage des eaux usées au CMS	CIG SARP	10 604,40 € TTC (8 837 € HT)
FC 2024-36	29/08/2024	Installation d'un colombarium et banc au cimetière	Granimond	11 770,30 € TTC
FC 2024-37	05/09/2024	Achat de 45 sièges ergonomiques pour les professionnels ATSEM	ERGONEOS	17 174,40 € TTC
FC 2024-	10/09/2024	Renouvellement de l'abonnement Adobe (ensemble d'applications et de créations)	SATELIS	13 228,56 € TTC

N° FC	Date	Description du marché	Titulaire	Montant TTC
38				
FC 2024-39	16/09/2024	Acquisition de deux boudriers	LA-BS	522,37 € TTC
FC 2024-40	18/09/2024	Acquisition d'une nacelle élévatrice	HAULOTTE	18 480,00 € TTC
FC 2024-41	24/09/2024	Acquisition de réhausseurs pour enfants (investissement pour permettre aux enfants d'avoir des réhausseurs dans les salles de spectacle)	VIVIER MCP	2 154,60 € TTC

29- Questions diverses

Monsieur Madelin indique que s'agissant des travaux qui ont eu lieu à rue Émile Zola, des habitant.es ont signalé des problèmes de pollution de l'eau domestique.

Monsieur Oberhauser répond que des investigations menées avec la régie publique Eau Seine et Bièvre et le syndic de copropriété de la résidence Zola. Elles ont révélé que la pollution de l'eau domestique était apparue suite l'intervention d'une entreprise sollicitée par le syndic pour des problèmes liés à l'oxydation du réseau d'eau. Il indique que cette copropriété était en difficulté, sur la structure du bâtiment, sur les réseaux internes et qui a dû faire beaucoup de travaux. La pollution est donc sans lien avec les raccordements avec le réseau de distribution de l'eau potable.

Concernant l'organisation du chantier, il indique que la seule autre alternative laissée à la Ville était de fermer l'accès à cette rue. Il ajoute à cet égard qu'un retour d'expérience sera effectué concernant la solution optée reposant notamment sur la possibilité laissée aux véhicules de stationner.

En outre, il indique que la circulation dans cette voie a été rendue très difficile par les stationnements et arrêts intempestifs de véhicules et que la société en charge des travaux n'a pas souhaité systématiquement recourir à la police municipale et à la police nationale pour que la circulation routière sur les lieux soit régulée.

Monsieur Aubry informe Monsieur Madelin, conseiller départemental, que la Ville va intervenir pour procéder au désherbage des abords de la route départementale 86 en lieu et place du Département. Il ajoute que la Ville va préalablement en informer le président du Conseil départemental, et il demande à Monsieur Madelin de soutenir cette démarche.

Madame Ethève demande la raison pour laquelle six salons de coiffure se sont installés entre le quartier de la Tuilerie et le centre-ville. Elle ajoute que la Ville a besoin de diversifier son offre de commerces.

Madame la Maire répond que les salons de coiffure sont des commerces qui s'ouvrent assez facilement et que la Ville n'a pas de réels moyens d'action pour agir concrètement sur l'affectation des locaux qui ne lui appartiennent pas.

Monsieur Guillotin ajoute que la Ville se rapproche systématiquement des propriétaires ou des bailleurs pour leur signifier qu'elle souhaite maintenir une mixité des activités commerciales. En outre, il précise qu'il convient de distinguer les salons de coiffure des barber shops car les deux ne partagent pas nécessairement la même clientèle. Enfin, il indique que la Ville porte une attention particulière sur les « dark shops » afin d'éviter leur prolifération.

Monsieur Madelin suggère que la Ville pourrait faire usage du droit de préemption commercial au niveau du centre-ville ou du quartier Charcot-Zola afin de garantir la diversité des commerces, et que la Ville dispose donc des moyens légaux d'agir. Il ajoute qu'une nouvelle superette s'est installée dans le quartier Charcot-Zola alors qu'il existe déjà sur les lieux un commerce Franprix qui rencontre des problèmes d'attractivité. Ce qui fait craindre quant à la rentabilité des deux établissements et n'améliore pas la diversité commerciale du quartier.

Monsieur Oberhauser indique que la coiffure est une profession réglementée qui est conditionnée par l'obtention d'un diplôme de CAP ou BEP. Il ajoute que la Ville est en relation avec la Chambre de Métiers et

de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA 94) afin de pouvoir vérifier aux côtés des propriétaires ou bailleurs si les salons de coiffure et barber shops répondent bien aux conditions d'exercice de leurs activités.

Par ailleurs, il indique que dans le cadre de sa future proposition de plan stratégique commercial, la Ville va diagnostiquer ses besoins en matière de commerces et proposer des solutions pour diversifier l'offre de commerces.

Enfin, il indique qu'il n'a pas connaissance de l'installation d'une nouvelle superette à Charcot-Zola, et que le droit de préemption commercial comporte beaucoup d'inconvénients pour la Ville, notamment car si la Ville ne parvient pas à trouver de repreneur pour un bail commercial dans un délai d'un an, le propriétaire du local sera libre de choisir le repreneur et devra être indemnisé par la Ville.

Monsieur Madelin répond que la nouvelle superette qu'il a évoquée, va remplacer l'auto-école de Charcot-Zola. Il ajoute que le droit de préemption de commercial a le mérite de laisser à la Ville un certain délai pour obtenir l'installation de commerces de son choix alors que dans la situation actuelle la Ville se voit imposée d'office l'installation de nouveaux commerces.

Monsieur Oberhauser répond qu'il existe un problème de commercialisation.

La séance est levée le 17 octobre à 00 heures 25 minutes.

Fresnes, le 19 décembre 2024

La secrétaire

La Maire,

Marie Leclerc-Bruant

Marie CHAVANON